

## SÉNAT

Session ordinaire de 1918.

COMPTE RENDU IN EXTENSO — 60<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du vendredi 20 décembre.

## SOMMAIRE

1. — Procès-verbal: M. Cazeneuve.
2. — Lettre de M. le président de la Chambre des députés portant transmission d'une proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1918 (suppléments temporaires de traitement pour cherté de vie et pour charges de famille). — Renvoi à la commission des finances. — N° 526.
3. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1917 de ces deux établissements.
4. — 1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la fixation du montant du cautionnement des percepteurs.  
Déclaration de l'urgence.  
Adoption de l'article unique du projet de loi.
5. — 1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant le ministre des finances à faire, sur les ressources de la trésorerie, des avances aux Gouvernements alliés ou amis.  
Communication d'un décret désignant un commissaire du Gouvernement.  
Déclaration de l'urgence.  
Adoption de l'article unique du projet de loi.
6. — Discussion de l'interpellation de M. Martinet sur le manque des engrais et la réduction des ensemencements en suite du rappel de prisonniers de guerre :  
MM. Martinet, Albert Peyronnet, Gaston Menier, Charles Riou, Cazeneuve, Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement et Henry Boucher.  
Ordre du jour de MM. Gaston Menier et Martinet. — Adoption.
7. — Dépôt par M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, de M. le ministre des finances, de M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, des transports maritimes et de la marine marchande, et au sien, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à une avance complémentaire à la Chambre de commerce de Saint-Quentin. — Renvoi à la commission des finances. — N° 527.  
Lecture de l'exposé des motifs.  
Déclaration de l'urgence.  
Renvoi à la commission des finances.
8. — Dépôt, par M. Milliès-Lacroix, d'un rapport de M. Tournon, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à une avance complémentaire à la chambre de commerce de Saint-Quentin. — N° 528.  
Insertion du rapport au *Journal officiel*.  
Inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance.  
Dépôt, par M. Milliès-Lacroix, d'un rapport de M. de Selves, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1918 (suppléments temporaires de traitement pour cherté de vie et pour charges de famille). — N° 529.

SÉNAT — IN EXTENSO

## Déclaration de l'urgence.

Insertion du rapport au *Journal officiel*.

Inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Dépôt, par M. Reynald, d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les juges suppléants près le tribunal civil de la Seine. — N° 530.

Dépôt d'un rapport de M. Reynald sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de compléter la loi du 2 avril 1918, en vue de rendre provisoirement applicable aux dommages résultant des accidents visés par cette loi la procédure de constatation et d'évaluation des dommages de guerre. — N° 531.

Dépôt d'un rapport de M. l'amiral de la Jaille, fait au nom de la commission de la marine, sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la création de maître guetteur et à la suppression des classes dans les différents grades pour les guetteurs des électro-sémaphores de la marine. — N° 532.

## 9. — Règlement de l'ordre du jour.

Fixation de la prochaine séance au vendredi 27 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. BOIVIN-CHAMPEAUX  
VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à quinze heures.

## 1. — PROCÈS-VERBAL

M. Albert Peyronnet, secrétaire d'âge, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. le président. La parole est à M. Cazeneuve sur le procès-verbal.

M. Cazeneuve. Dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de France, MM. Beauvisage, Paul Le Roux, Jules Develle et moi-même sommes portés comme nous étant abstenus. Je tiens à déclarer que c'est à la suite d'une erreur. Nous avons voté, mes collègues et moi, en faveur du projet de loi, avec l'unanimité du Sénat.

M. le président. Les rectifications seront insérées au *Journal officiel*.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

## 2. — TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI.

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la Chambre des députés la communication suivante :

« Paris, le 20 décembre 1918.

« Monsieur le Président,

« Dans sa séance du 20 décembre 1918, la Chambre des députés a adopté une proposition de loi concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés, pour l'exercice 1918 (supplément temporaire de traitement pour cherté de vie et pour charges de famille).

« Conformément aux dispositions de l'article 105 du règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous adresser une expédition authentique de cette proposition dont je vous prie de vouloir bien saisir le Sénat.

« Je vous serai obligé de m'accuser réception de cet envoi.

« Agrérez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Le président de la Chambre des députés,

« PAUL DESCHANEL ».

La proposition de loi est renvoyée à la commission des finances.

Elle sera imprimée et distribuée.

## 3. — DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1917 de ces deux établissements.

Huissiers, veuillez introduire M. le président de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations et M. le directeur général de ces établissements.

(MM. Victor Lourties, sénateur, président de la commission, et A. Delatour, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations sont introduits.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport fait, au Sénat et à la Chambre des députés, par la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1917, et sur la situation au 31 décembre 1917, de ces deux établissements, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, de l'article 234 du décret du 31 mai 1862, et de l'article 10 de la loi du 29 décembre 1888.

M. le président. Acte est donné du dépôt du rapport de la commission de surveillance.

Le rapport sera imprimé, distribué et déposé aux archives.

Huissiers, veuillez reconduire M. le président de la commission de surveillance et M. le directeur général de la caisse des dépôts et consignations.

(M. le président de la commission de surveillance et M. le directeur général sont reconduits avec le cérémonial d'usage.)

## 4. — ADOPTION D'UN PROJET DE LOI RELATIF AU CAUTIONNEMENT DES PERCEPTEURS

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la fixation du montant du cautionnement des percepteurs.

M. Milliès-Lacroix, rapporteur. J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est déclarée.

Si personne ne demande la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de cet article :

« Article unique. — Le montant des cautionnements des percepteurs et des percepteurs receveurs municipaux est déterminé par décret contresigné par le ministre des finances. »

Si personne ne demande la parole sur l'article unique du projet de loi, je le mets aux voix.

(Le projet de loi est adopté.)

**5. — ADOPTION D'UN PROJET DE LOI RELATIF AUX AVANCES A FAIRE AUX GOUVERNEMENTS ALLIÉS OU AMIS.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la 1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant le ministre des finances à faire, sur les ressources de la trésorerie, des avances aux gouvernements alliés ou amis.

J'ai à donner connaissance au Sénat du décret suivant :

« Le Président de la République française,

« Sur la proposition du ministre des finances,

« Vu l'article 6, paragraphe 2, de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, qui dispose que les ministres peuvent se faire assister, devant les deux Chambres, par des commissaires désignés pour la discussion d'un projet de loi déterminé,

« Décrète :

« Art. 1<sup>er</sup>. — M. Celier, directeur du mouvement général des fonds, est désigné, en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister le ministre des finances, au Sénat, dans la discussion du projet de loi autorisant le ministre des finances à faire, sur les ressources de la trésorerie, des avances aux gouvernements alliés ou amis.

« Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 2 septembre 1918.

« R. POINCARÉ.

• Par le Président de la République :

« Le ministre des finances,

« L.-L. KLOTZ. »

**M. Milliès-Lacroix, rapporteur.** J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

**M. le président.** Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'urgence est déclarée.

Si personne ne demande la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion de cet article.)

**M. le président.** « Article unique. — Le ministre des finances est autorisé à faire, sur les ressources de la trésorerie, des avances aux gouvernements alliés ou amis s'élevant à la somme de 2,825,660,000 fr. « Cette somme s'ajoutera au montant des autorisations accordées par les lois précédentes ».

Je mets aux voix l'article unique.

(Le projet de loi est adopté.)

**6. — INTERPELLATION**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Martinet sur le manque des engrais et la réduction des ensemencements en suite du rappel de prisonniers de guerre.

La parole est à M. Martinet pour développer son interpellation.

**M. Martinet.** Mes chers collègues, j'ai l'honneur d'interpeller M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement sur la situation faite à l'agriculture et, comme conséquence, au ravitaillement à venir, par le manque des engrais indispensables à la production agricole, et, en second lieu, par

la nécessité dans laquelle se trouvent de nombreux cultivateurs — les familles de mobilisés en particulier — de restreindre leurs ensemencements d'automne par suite du brusque rappel des prisonniers de guerre attachés à la culture.

Cette interpellation, je dois le reconnaître, se présente aujourd'hui dans des conditions différentes de celles où nous étions lorsque je venais de la déposer. Nous étions alors dans une période critique, à un moment où les difficultés du ravitaillement devenaient insurmontables. L'agriculture qui, en France, devrait être la base principale de notre production nationale, subissait, malgré le dévouement, malgré le travail acharné des vieillards, des femmes, des enfants, seuls représentants que la terre eût dans nos campagnes, une crise violente due au manque de main-d'œuvre, de ressources, d'engrais, et aussi à une politique néfaste de suspicion.

**M. Charles Riou.** « Faut de l'engrais » a dit la comédie. Malheureusement, en ce moment, c'est du drame.

**M. Martinet.** Aujourd'hui les circonstances se sont heureusement modifiées et nous pouvons concevoir les plus vastes espérances.

Nous entrons dans une période de réorganisation, de reconstitution, je dirai aussi dans une période de lutte. Nous aurons, en effet, une lutte intérieure à soutenir pour réparer l'usure de la terre. Nous en aurons une autre à mener contre nos rivaux et nos concurrents, qui ont su maintenir intacte leur production agricole.

Votre système de ravitaillement à l'étranger, monsieur le ministre, — je le dis avec la plus vive satisfaction, — a été merveilleux. Vous nous avez alimentés avec les produits des différentes parties du monde. Mais, en période de paix, nous ne pouvons pas nous contenter du blé et des céréales achetées, au poids de l'or, dans les pays étrangers.

Avec ses terrains fertiles, sous un climat favorable à la production, avec ses populations agricoles intelligentes, travailleuses, toujours assidues à la besogne, la France doit normalement fournir ce qui est nécessaire à ses besoins et même au-delà. Nous ne devons faire appel à l'étranger que fortuitement et dans des cas exceptionnels.

Je n'ai pas besoin de rappeler cet axiome qu'un pays s'enrichit par la culture et se ruine par ses exportations monétaires.

Nous nous permettons, monsieur le ministre, de vous demander si vous entrez dans cette période de reconstitution avec une préparation puissante, si vous êtes suffisamment armé pour la mener à bien. Votre système, votre orientation politique tendent à confisquer, à réquisitionner tous les produits de la terre. En compensation, vous fixez un prix maximum qu'il n'est pas permis de dépasser. Vous frappez de ce maximum tout ce que donne la culture, depuis les céréales jusqu'aux plus humbles produits de la ferme et de la basse-cour.

Vous réquisitionnez ces produits, vous les enlevez aux producteurs pour les livrer à la consommation, mais vous ne vous préoccupez nullement d'assurer la production nouvelle, de sorte que vous arrivez insensiblement à la ruine de la culture. Consommer toujours et ne pas se préoccuper de produire est déjà une erreur économique regrettable; lorsque cette erreur économique se trouve compliquée par des réquisitions, par des perquisitions, par des visites domiciliaires, on désorganise inévitablement la culture et l'on arrive à l'appauvrissement du sol.

Je sais bien que vous avez tenté de remédier à ce danger en taxant et en modifiant à diverses reprises le prix maximum

que vous aviez établi. De 30 fr., vous êtes passé à 50 fr., aujourd'hui à 75 fr.; demain ce sera sans doute 73 fr. Mais la culture n'a rien gagné à ces prix. Aussi souvent que vous avez augmenté votre maximum, vous avez créé une lutte de vitesse pour l'augmentation des prix; dans cette lutte entre un maximum rigide, immuable, immobile, d'une part, et d'autre part, la loi de l'offre et de la demande, si souple, si élastique, vous êtes arrivé toujours le dernier; vous avez chaque fois été distancé. Les frais de culture ont progressé beaucoup plus vite que ne pouvait le faire votre maximum et le résultat a été, comme je vous le disais tout à l'heure, la ruine de la terre.

Tous les cultivateurs, tout le personnel agricole masculin ont été mobilisés, presque tous les animaux de la ferme ont été réquisitionnés, ceux qui restent sont périodiquement éclaircis par les réquisitions; nous n'avons pas d'engrais, les prix des instruments, des machines ont atteint des proportions auxquelles les cultivateurs ne peuvent faire face: c'est bientôt la ruine.

Les autres nations ont su éviter cet écueil. Prenez l'Angleterre. Je ne rappellerai pas le cri d'alarme poussé par Sydney Smith au siècle dernier à propos des réquisitions et des taxes sur tout ce qui entre dans la bouche, sur la chaleur, sur le mouvement, sur l'électricité, mais l'Angleterre, instruite par l'expérience, a modifié totalement son régime depuis la guerre. Elle n'est pas un pays producteur de blé, elle ne produisait pas même ce qui était nécessaire pour sa consommation; par une loi du 24 août 1917 sur la production des céréales, elle a soumis l'ensemencement du sol à des règles sévères; de plus, en demandant qu'on ensemençât le sol, elle s'est préoccupée de la question des engrais, de la main-d'œuvre. Elle a dit aux fermiers: je vous accorde un minimum de prix qui sera invariable pendant cinq années, de 1917 à 1922; je vous garantis que vos propriétaires terriens ne modifieront pas les clauses de votre bail. Puis se tournant vers les ouvriers agricoles, elle leur a dit: je vous garantis un minimum de salaire par journée de travail. Pour réaliser cette organisation, elle a formé dans chaque comté des commissions composées d'agents de l'administration, de représentants des fermiers et des ouvriers qui ont réglé le statut de la terre.

Les résultats se sont fait immédiatement sentir. La situation de la culture s'est améliorée dans des proportions notables. L'augmentation, si je ne me trompe, a été, en terres arables, environ de 70 à 80,000 hectares pour toute l'Angleterre. La production de la pomme de terre et d'autres produits indispensables à l'alimentation a augmenté de 20 à 30 p. 100. En un mot, l'Angleterre qui, comme je le disais, ne produisait pas ou très peu de céréales, en 1918, couvrait la presque totalité de ses besoins.

**M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement.** Je regrette de ne pas avoir les chiffres sous les yeux, mais je pourrai vous les envoyer. Ils vous montreront, au contraire, que le programme anglais d'importation de céréales est tellement considérable qu'étant donné le tonnage maximum fixé pour tous les alliés, la part de la France en ce qui concerne les produits autres que les céréales a dû être réduite.

**M. Martinet.** Il y a une augmentation réelle dans la production anglaise.

**M. le ministre.** Il y a une augmentation, mais elle n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la production en France.

**M. Eugène Lintilhac.** Et l'Angleterre mange beaucoup moins de pain que nous.

Sa consommation est proportionnellement fort inférieure à la nôtre.

**M. Martinet.** En Amérique, on s'est préoccupé aussi de la situation de l'agriculture. Je n'ai pas à faire entrer en ligne de compte toutes les dispositions qui ont été prises, je signale seulement qu'on y a largement assuré le service des engrais nécessaires.

L'Allemagne avait aussi adopté le régime du prix maximum; les produits allemands étaient frappés d'une taxe qu'on ne pouvait pas dépasser. Mais il en est résulté des inconvénients sérieux, on a beaucoup réclamé et, à titre de tempérament, on a modifié les rigueurs de ce système en décidant que le maximum ne jouerait pas pour tous les matières périssables, les produits qui ne sont pas de conservation facile, pour les pommes de terre, pour les betteraves, pour certaines viandes de boucherie, pour la graisse et autres produits.

Cette mesure a été prise parce que la taxe, lorsqu'elle est associée à la réquisition, a les effets les plus désastreux. Nous en avons malheureusement fait l'expérience ces temps derniers.

Prenons les pommes de terre qui sont une base importante de l'alimentation en France. Elles sont taxées et on les réquisitionne; ensuite, on ne s'en préoccupe plus. Or, nous avons constaté, l'année dernière, que les chèvres se passaient de telle sorte qu'en Bretagne et dans certains départements du Midi, des pommes de terre ont pourri sur place, tout comme d'autres produits, notamment certaines céréales.

L'Allemagne, préoccupée d'éviter cet écueil, a supprimé le maximum pour ces produits périssables, puis elle a cherché d'autres moyens de faciliter la culture. Elle a encouragé la production des pommes de terre et des céréales par l'attribution de primes élevées.

Ainsi, elle accorde une prime de 60 marks par tonne de blé battu avant le 16 août, une prime de 40 marks pour les blés battus avant le 6 septembre, une prime de 20 marks pour les blés battus jusqu'au 15 octobre. Qui ne voit que ce sont là des atténuations précieuses et appréciables au prix maximum?

L'Allemagne, d'autre part, s'est achetée un certain nombre de produits qui nous ont fait défaut. Je citerai par exemple les ficelles, indispensables pour la moisson lorsqu'on se sert de moissonneuses-lieuses; elle en a achetée 100,000 kilogr. qu'elle a réparties entre les agriculteurs. En France, ces ficelles ne coûtaient, avant la guerre, que 75 fr. les 100 kilogr. : 100 kilogr. pouvaient lier 10 hectares de blé, c'est-à-dire que le liage d'un hectare de blé revenait à 7 fr. 50. Cette année, nous avons payé ces ficelles 550 et 650 fr. les 100 kilogr., c'est-à-dire que le prix du liage de la récolte d'un hectare de blé avait décuplé.

Bien avant la campagne actuelle, vous aviez reçu, monsieur le ministre, les doléances d'un grand nombre de cultivateurs et de tous les syndicats agricoles du centre de la France. Je les résume : « Depuis plusieurs années, disent-ils, nos terres sont privées d'engrais ou n'en reçoivent qu'une quantité insuffisante. »

On cultive, mais le rendement diminue et les frais généraux augmentent. On ne peut certes pas traduire plus exactement la situation et l'état d'esprit de la culture qui travaille toujours et qui se sacrifie volontiers pour arriver à une production même infime. « Les engrais ne sont pas venus. »

Voici une note de la société d'agriculture du Cher. Je la cite parce qu'elle me concerne particulièrement. Dans cette note, datée du 25 avril 1918, on fait remarquer

que les engrais sont nécessaires, qu'ils sont indispensables et qu'on n'en met pas à notre disposition.

**M. Eugène Lintilhac.** Dans huit jours, l'agriculture aura en potasses tout ce qu'elle voudra, à dire d'expert. En Alsace, treize puits intacts, sur dix-huit.

**M. Martinet.** Voici la note :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite des mesures prises par M. le ministre des travaux publics et des transports, et sur la demande de M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement, un programme d'exécution a été définitivement arrêté pour assurer, sur tous les points du territoire, le transport rapide des engrais.

« En conséquence, des ordres ont été donnés aux commissions de réseau pour que, dans un délai très court, des wagons soient mis à la disposition des fabriques d'engrais pour l'écoulement des stocks d'engrais nécessaires aux semailles d'automne.

« J'ajoute que ces denrées sont considérées « hors groupe » pendant la période du 20 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 1918.

« Je vous serais reconnaissant, néanmoins, de me signaler les difficultés de toute nature que vous aurez pu constater dans l'exécution des ordres de M. le ministre des travaux publics et des transports, afin que je puisse intervenir rapidement et énergiquement auprès des services responsables.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments très distingués. »

J'ai là toute une note de réclamations. Des parlementaires s'adressent à M. le ministre de l'agriculture par la voie des questions. Voici une question du 15 octobre, dans laquelle on lit : « Nous n'avons pas d'engrais, nous ne pouvons pas poursuivre nos cultures. »

Voici une réclamation du 19 octobre 1918. Voici une autre note du 20 novembre 1918. Lorsque nous leur communiquons ces notes et lorsque nous leur disons : « Mais enfin, voici les engagements du ministre, vous allez recevoir des engrais, on met ces engrais à votre disposition, on vous donne des wagons pour les transporter chez les cultivateurs », voici ce que nous répondent les fabriques, les compagnies : « Nous sommes obligées d'entreposer dans les ports les phosphates (que nous recevons, d'ailleurs, en très petite quantité) et il est impossible de les faire transporter jusqu'ici. — Des démarches faites dans ce sens auprès des pouvoirs publics ne laissent aucun espoir. Nous ignorons totalement sur quelles quantités nous pouvons compter. »

Telle était la situation au point de vue des engrais à la fin de novembre et peut-être encore aujourd'hui. Cependant, nous avons, des engrais en France; nous avons dans certains départements, mes collègues ne me démentiront pas, des stocks considérables; de même dans nos colonies et dans les pays de protectorat.

En Algérie, on exploite en moyenne 400,000 tonnes de phosphate par an, sur lesquelles 380,000 vont en Angleterre, où elles sont traitées. Nous en recevons, pour notre part, 20,000.

En Tunisie, l'exploitation est d'environ 1,200,000 tonnes, sur lesquelles nous nous en réservons 300,000. Les 900,000 qui restent vont en Espagne, où elles sont traitées. L'Espagne les répartit ensuite dans les autres pays.

**M. Charles Riou.** Nos usines regorgent de scories de déphosphoration.

**M. Eugène Lintilhac.** Les phosphates

dont vous parlez vont en Allemagne; mais, si je suis bien informé, le traité de paix va y mettre bon ordre, car il est inadmissible que l'Allemand paye moins cher que nous les phosphates de chez nous. (Approbat.)

**M. Gaston Menier.** C'est très juste!

**M. Martinet.** Je ne vous dis pas le contraire, mais l'Espagne les expédie là où elle trouve son avantage à le faire.

**M. Eugène Lintilhac.** C'est maintenant qu'il faut agir, ce n'est pas demain.

**M. Charles Riou.** L'administration elle-même a été trompée; une correspondance que je possède le démontre.

**M. Eugène Lintilhac.** Il faudrait prononcer la caducité des traités allemands. C'est bien le moins qu'on puisse faire. (Très bien!)

**M. Martinet.** Je sais bien qu'on invoque le manque d'acide sulfurique. L'acide sulfurique n'est pas le seul produit avec lequel on peut faire les phosphates. Il y a, dans nos poudreries, du sulfate de soude qui les encombre, qui n'a pas de valeur; il peut servir à remplacer l'acide sulfurique pour la transformation des phosphates en superphosphates. L'Angleterre exploite très largement ce procédé. La plupart des phosphates qui lui viennent d'Algérie sont aujourd'hui traités par ce procédé, le sulfate de soude. C'est dans ces conditions qu'elle a pu alimenter sa culture.

**M. Perreau.** Nous connaissons une très importante maison qui traite les résidus des poudreries pour faire des superphosphates : c'est la maison Joseph Angibaud, de la Rochelle. Seulement elle a rencontré de la part des services compétents des difficultés qui l'ont empêchée d'intensifier sa production, notamment dans son usine de Toulouse.

**M. Martinet.** Il y a peu de chose à faire pour transformer les usines et, avec les sulfates de soude traités, produire des phosphates et les traiter aussi dans des conditions très favorables.

Enfin, l'Allemagne, de son côté, a étendu autant que possible la fabrication des produits chimiques. Elle a tiré de l'atmosphère l'azote qu'elle a transformé en sulfate d'ammoniaque, en acide sulfurique, et, si l'on en croit certaine presse, elle aurait aujourd'hui en dépôt des quantités considérables d'engrais. Le manque d'engrais est un empêchement dirimant à l'extension de nos cultures.

Nous avons, par la loi du 4 mai 1918, décidé, sur la demande de plusieurs de nos collègues, d'allouer des subventions pour rendre à la culture les terres abandonnées. Un certain nombre de réfugiés viennent visiter des terres en jachère, et, quand ils les ont vues, ils disent : « Nous pourrions commencer cette exploitation, mais, en somme, il ne suffit pas de labourer la terre pour avoir du blé : il faut y mettre des engrais. Nous ne trouvons pas de paille et de fourrage : ils ont été réquisitionnés. Nous ne pouvons pas avoir d'engrais. » De telle sorte que la loi que nous avons votée se trouve forcément sans effet. Je sais bien que l'on envoie circulaires sur circulaires aux préfets. On ne peut pas faire pousser de blé sur des terres arides.

Le 22 octobre, — j'appellerai d'abord, mes chers collègues, votre attention sur cette date du 22 octobre, car elle a son importance — nous recevons des services de la guerre une note. Ces périodes du mois d'octobre à la fin de novembre sont, si je puis m'exprimer ainsi, des périodes critiques de l'agriculture, en raison des travaux qu'elle nécessite, travaux qui doivent être faits immédiatement, sur place et à des périodes données.

On vient, en effet, de récolter le blé : il faut se préoccuper du battage, il faut arracher les pommes de terre, les betteraves, mettre à l'abri le sarrasin, le maïs, qui redoutent les gelées qui, souvent, se produisent à cette époque de l'année. Voilà pour la récolte de cette année. Puis c'est la récolte à venir. Il faut préparer le terrain, il faut semer les engrais, il faut faire les ensemencements. Et tout ceci doit être fait dans une période extrêmement courte, à son jour et à son heure, parce que nous avons à craindre les variations de température fréquentes à cette époque.

Je vous rappelle que, l'année dernière, par suite de la difficulté des battages, nous n'avons pu avoir des semences qu'à une époque très retardée, que des pluies abondantes sont venues à la fin d'octobre et aux premiers jours de novembre, et que, par suite, les ensemencements n'ont pu être faits à cause de l'humidité. Cette année, certains ensemencements ont été retardés et ne pourront être repris, en raison des pluies qui se sont produites dans les premiers jours de novembre. Il était donc indispensable que les cultivateurs pussent user de tous leurs moyens, afin que la culture ne subit aucun retard.

A cette date, 22 octobre, nous recevions, disais-je, la note suivante de la part de l'administration de la guerre :

« J'ai l'honneur de vous informer que les prisonniers de guerre que vous avez occupés vous seront retirés le 30 octobre. Cette mesure a été décidée par M. le ministre de l'Agriculture ». Immédiatement, je télégraphiai au ministre : « Je suis informé par dépôt de Vierzon que donnez l'ordre de retirer les P. G. C'est l'impossibilité de faire les ensemencements et l'arrêt de tous les travaux agricoles. Je vous demande de rapporter cet ordre. »

Cet ordre n'a jamais été rapporté et nous nous sommes trouvés absolument sans main-d'œuvre. J'ai, ici, des plaintes nombreuses. Je vous donnerai seulement connaissance de quelques-unes. Voici un cultivateur, qui est certainement un cultivateur de premier ordre, comme vous allez pouvoir en juger :

« J'ai l'honneur de vous exposer que le retrait des P. G., qui m'a été fait hier, me met dans une situation intolérable et dans l'impossibilité de faire mes battages, de conduire mes fermiers, d'arracher nos pommes de terre et de faire des travaux urgents. De ce fait, j'ai vingt-cinq chevaux de travail dans mon écurie ; faute de personnel pour les conduire, comme il ne me reste que deux mobilisés à la terre pour les soins de tous mes animaux à la ferme, je ne peux plus continuer mes travaux.

« Vous savez que, dans notre pays, le pays vignoble a une bonne récolte de vin ; les ouvriers agricoles n'existent plus, et en effet, à la vendange, il a été impossible de trouver du monde. Je viens vous prier de vouloir bien faire le nécessaire, sinon je serai obligé de vendre mes chevaux de travail et d'abandonner la culture. »

Voilà un fermier qui, avec vingt-cinq chevaux de travail dans son écurie, se trouve dans l'obligation de cesser la culture parce que M. le ministre lui enlève du jour au lendemain la main-d'œuvre dont il disposait.

Voilà une autre lettre : celle-ci, d'une de ces femmes qui, depuis le commencement de la guerre, se sont dévouées à l'œuvre de la culture. Elle a pris à sa charge une ferme considérable et l'a conduite dans des conditions telles que beaucoup de cultivateurs voudraient pouvoir l'imiter. Elle m'écrit :

« En raison du retrait des prisonniers de guerre par le dépôt de Vierzon, attendu qu'il m'est impossible de les remplacer par

la main-d'œuvre rare de la contrée, je suis dans l'obligation de cesser les ensemencements en blé d'octobre et, de plus, je vous signale que je n'ai plus qu'un seul homme pour tout le bétail.

« Si l'on ne me remplace pas ces prisonniers, je me vois dans la nécessité de vendre mon bétail et de cesser ma culture. »

Voici une troisième lettre émanant d'un mobilisé qui était au front depuis le commencement de la guerre. A la suite d'un accident grave, on lui a donné un congé de convalescence de vingt jours.

Il m'écrit :

« J'ai eu une saison favorable. J'ai pu faire les ensemencements, mais on me retire demain mes prisonniers de guerre et je n'ai plus personne pour faire les battages. Avec ce qui me restait de prisonniers, j'ai fait couvrir les meules de blé et, comme voilà l'armistice, je pense être libéré vers le mois de mars ou d'avril. Je vendrai mon blé à cette époque. »

Telle est la mentalité de nos cultivateurs qui sont forcés de lutter pied à pied contre les restrictions que leur apporte l'administration de l'Agriculture.

Tous les hommes nous ont été enlevés, mais seulement ceux qui se trouvaient dans les fermes, c'est-à-dire ceux qui aidaient les agriculteurs. On a laissé sur place une vingtaine d'hommes dans une fabrique d'engrais qui ne fabrique plus d'engrais, mais qui s'occupe aujourd'hui de produire quelques cristaux pour les fabriques de soieries de Lyon. On a laissé également une dizaine d'hommes dans une tuilerie. Ce ne sont pas là des travaux très urgents : ils peuvent se faire à toute époque de l'année,

Il y a un groupe assez considérable d'hommes occupés dans des carrières à casser des pierres pour réparer les routes, alors qu'on pourrait attendre la paix pour le faire.

Il semble que ces travaux-là auraient pu être ajournés et que l'on aurait pu nous laisser le nombre de prisonniers de guerre qui nous étaient nécessaires.

Mais, si je me demande pourquoi cette obstruction, j'en trouve l'explication dans les deux pièces suivantes que je tiens à signaler à M. le ministre. Un maire qui voyait les habitants de sa commune employant des prisonniers de guerre, soumis à un régime tout à fait arbitraire, régime qui consistait, on ne sait pas pourquoi, à déplacer ou enlever des prisonniers, s'adresse à la préfecture. On lui répond :

« En réponse à votre lettre, la main-d'œuvre a examiné votre demande du 9 courant ; elle a décidé de vous rappeler que la commission a qualité pour attribuer, restreindre ou supprimer les équipes de P. G., en contrôler l'utilisation et donner, s'il y a lieu des instructions.

Je me demande, monsieur le ministre, si vous avez donné des pouvoirs aussi étendus à la commission de la main-d'œuvre agricole.

M. Eugène Lintilhac. Mon cher collègue, c'est un organe dont j'ai l'honneur de faire partie, comme représentant du Sénat. Il ne fonctionne plus. Voilà plus d'une année que l'on ne nous a pas réunis.

M. Martinet. La commission est intervenue en avril 1918, pour réduire les effectifs attribués à notre commune, parce que plusieurs prisonniers étaient occupés à des travaux qui n'avaient augmenté en rien le rendement de la culture.

De sorte qu'aujourd'hui, dans le Cher, c'est la commission qui est souveraine pour accorder ou retirer les prisonniers. En même temps elle affiche dans le département et communique aux journaux la note suivante :

Les inspections récentes ont montré que, contrairement aux prescriptions du cahier des charges, le prix de la main-d'œuvre des prisonniers de guerre est souvent inférieur à celui de la journée des ouvriers civils. Cette main-d'œuvre civile se trouve concurrencée à tort au seul profit de l'employeur.

Nous allons rechercher, maintenant, dans quelles conditions la main-d'œuvre civile est concurrencée par la main-d'œuvre des prisonniers de guerre.

Quel est le coût de la journée d'un prisonnier de guerre ? Je puis vous en faire le détail très exactement. Journée de travail 2 fr. Le salaire est dû, que l'homme travaille ou qu'il ne travaille pas ; il est dû le dimanche soit malade ou bien portant, qu'il fasse beau temps ou mauvais temps. Ce salaire est de 2 fr. La nourriture est de 2 fr. 50 : c'est le prix donné par le service de la guerre. Centimes de poche : ce sont certaines allocations variables, qui peuvent aller environ à cinquante centimes, au bénéfice des prisonniers de guerre.

Puis, l'employeur doit, en outre, à pourvoir au logement, au chauffage, à l'éclairage, au couchage des gardiens de ces prisonniers. Au prix où sont les combustibles, il est certain que c'est parfois une charge assez lourde.

Il a en outre à pourvoir au logement, au chauffage, à l'éclairage, aux soins médicaux au blanchissage, etc., des prisonniers de guerre.

De tout cela il résulte que ces prisonniers de guerre coûtent de 6 fr. 50 à 6 fr. 75 par jour.

M. Eugène Lintilhac. Ce n'est pas cher !

M. Martinet. Pour les ouvriers ordinaires, il y a, dans la contrée, deux périodes de location : la première, du 1<sup>er</sup> novembre au 24 juin, c'est-à-dire huit mois, comportant 240 journées de travail ; puis une seconde période, du 24 juin au 30 octobre.

J'ai relevé, dans la région, toutes les statistiques des salaires payés aux ouvriers agricoles. Les premiers laboureurs, les premiers charretiers, pour ces 240 jours, sont payés entre 800 et 1,000 fr. en chiffres ronds, ce qui fait en moyenne 900 fr., soit 3 fr. 75 par jour.

M. Eugène Lintilhac. Ils sont aussi nourris.

M. Martinet. Je vais vous le dire.

Les seconds laboureurs, les seconds charretiers sont payés entre 600 et 800 fr., en moyenne 700 fr., c'est-à-dire 2 fr. 90 par jour. De plus, ils sont logés et nourris, ce qui revient à peu de chose près au prix des prisonniers de guerre.

Mais il faut bien se rendre compte que ce sont généralement des ouvriers de premier ordre. Ce sont eux, surtout maintenant que la plupart des cultivateurs sont absents, qui sont chargés de l'exploitation de la ferme ; ils restent à demeure dans la ferme. Le matin, — mon collègue ne me démentira pas — vers quatre heures, ils commencent à soigner les chevaux pour partir à la charrue d'aussi grand matin que possible. Ce sont eux qui font les charrois, ce sont eux qui doivent conduire les faucheuses et les moissonneuses, ils font tout le travail utile, on les a toujours sous la main.

Quel est le travail des prisonniers de guerre, ce travail que la commission de la main-d'œuvre du Cher prétend contrôler, de telle sorte qu'il soit toujours un travail utile pour la production nationale ? J'ai vu passer bien des prisonniers de guerre, j'en ai interrogé un bon nombre. Je leur demandais ce qu'ils savaient faire, leur profession, leur situation de famille. Sur cinq, il y en avait un possédant des notions d'agriculture, et encore, des notions d'agriculture de

chez lui; mais, lorsque nous avions des Allemands, qui ont des modes de travail autres et d'autres instruments, c'était un apprentissage nouveau à faire.

Les quatre autres cinquièmes se composaient de tailleurs d'habits, de cordonniers, de coiffeurs, de tailleurs de pierre, de maçons, d'instituteurs, d'employés de commerce; enfin, j'ai trouvé également parmi eux des étudiants en philosophie ou en théologie. Voilà les hommes qu'on nous envoie pour faire concurrence aux travailleurs ordinaires!

Les malheureuses femmes, ne les comprenant pas, étaient obligées de leur montrer par signes le travail qu'ils avaient à faire. Il est évident — quoi qu'en dise la commission départementale du Cher — que ce travail, qui se fait par signes et qui est accompli par des hommes intelligents, je le veux bien, mais qui n'ont jamais touché une pioche ou une pelle, est un travail inférior.

Comment peut-on leur apprendre, dans ces conditions, de soigner des chevaux, à conduire des charrois, à faucher, à labourer et à moissonner?

Alors la commission de la main-d'œuvre du Cher vous dit: « Nous enlevons ces prisonniers de guerre, et nous intervenons pour avoir une judicieuse répartition et une bonne utilisation de la main-d'œuvre. »

Je vous demande comment cette commission a pu estimer qu'un étudiant fera un travail utile pouvant être comparé avec celui d'un travailleur ordinaire des champs.

Il y a d'autres raisons et je vais les indiquer.

Les prix sont exagérés et bien supérieurs à ceux des ouvriers ordinaires, mais la commission du Cher les augmente encore. En dehors des prix, qui sont des prix normaux, et que nous payons tous les quinze jours dans les caisses publiques, la commission du Cher taxe à son profit de nouveau l'emploi des prisonniers de guerre. Nous recevons des demandes comme celles-ci: « Monsieur, vous voudrez bien m'envoyer telle somme... Vous l'enverrez par la poste et vous aurez soin de me retourner cette demande. Le bulletin de la poste vous servira de quittance. »

J'en ai là un certain nombre. Il en résulte que c'est un peu un marchandage établi par la commission, qui, suivant que tel employeur lui est agréable ou désagréable, retire les prisonniers de guerre, de telle sorte qu'il n'y a aucune sécurité dans l'emploi de ces ouvriers. Je vous demanderai, monsieur le ministre, de vouloir bien prescrire une enquête rigoureuse, et demander ce que devient cet argent, à quoi il est utilisé. Evidemment, il ne tombe pas dans les caisses de l'Etat, puisque les salaires des prisonniers de guerre sont versés tous les quinze jours au percepteur. Il y a lieu de se rendre compte de son emploi.

Mes chers collègues, il est incontestable, d'après ce que je viens de vous dire, que notre agriculture est aujourd'hui dans une situation déplorable. Elle était en mauvaise posture avant la guerre. Nous produisions 13 hectolitres par hectare, c'est le maximum, alors que les autres pays produisaient 20, 22 et 25 hectolitres. Aujourd'hui, je ne crois pas être dans l'erreur en disant que nous ne produisons que 5 ou 6 hectolitres à l'hectare.

**M. Eugène Lintilhac.** C'est un minimum!

**M. Martinet.** Je ne le crois pas: ce sont les chiffres de M. le ministre.

**M. Eugène Lintilhac.** Dans les pays envahis, on calcule à 7 p. 100 ce qui se produira tout de suite, en regard des 22 p. 100.

Mais ne dites pas que 5 à 6 hectolitres est le chiffre moyen.

**M. Martinet.** Je prends les chiffres tels qu'ils sont donnés officiellement.

**M. Eugène Lintilhac.** Le ministre rectifiera.

**M. Martinet.** Le ministre ou ses services.

**M. Eugène Lintilhac.** Vous faites un tableau noir!

**M. Martinet.** Que nous produisions sept, huit, ou cinq, le résultat est toujours le même.

Nous devons rechercher par quels moyens les autres pays, qui sont certainement moins favorisés que nous sous le rapport du sol et du climat et qui n'ont pas comme nous les mêmes populations intelligentes et laborieuses, peuvent faire produire le double, au moins, des produits que donne la culture française.

Ici, je suis forcé de vous donner quelques renseignements sur les méthodes gouvernementales, non pas au point de vue du ministère de l'agriculture, mais à celui du ministère des finances. Je les ai déjà donnés quelquefois, je crois, au Sénat, mais il est bon de les rappeler aujourd'hui.

Lorsqu'on a fait l'évaluation des terres pour l'assiette de l'impôt sur le revenu, on est arrivé aux chiffres suivants, représentant respectivement les évaluations sur lesquelles est calculé l'impôt:

	Terres.	Prés.	Vignes.	Bois.
Allemagne ..	24 <sup>37</sup>	24 <sup>37</sup>	—	6 <sup>36</sup>
Autriche....	18 63	17 26	28 24	4 49
France.....	69 "	97 "	114 "	27 "

Je choisis ces pays parce qu'ils ont la même production agricole que nous et qu'ils sont comparables au nôtre pour le climat et pour le sol.

**M. Eugène Lintilhac.** N'empêche qu'avant la guerre, notre moyenne était de 64 fr. à l'hectare.

**M. Martinet.** Je ne vous dis pas le contraire, mais vous savez très bien comment cette évaluation a été faite.

**M. Eugène Lintilhac.** C'est une moyenne.

**M. Martinet.** Nous étudierons cette question lorsque vous le voudrez. Vous n'ignorez pas plus que moi les conditions dans lesquelles cette évaluation a été établie. L'administration des contributions directes, ainsi que l'ont reconnu le ministre des finances et le directeur général, évaluait 5,000 parcelles par jour et les évaluait dans le cabinet.

**M. Eugène Lintilhac.** C'est exagéré! Le tableau est assez fidèle dans l'ensemble, mais l'évaluation de 1910 n'est pas une fiction de cabinet, tout de même!

**M. Martinet.** Permettez-moi, messieurs, de vous citer encore quelques chiffres correspondant aux évaluations faites pour le calcul de l'impôt:

*Culture de la betterave.*

France. — Département du Nord, terres, 202 fr. 50.

France. — Département du Pas-de-Calais, terres, 135 fr.

Allemagne (Saxe), terres, 39 fr.  
 Allemagne (Province rhénane), terres, 37 fr. 75.

Rendement: Allemagne, 20 à 21 p. 100; France, 15 à 16 p. 100.

Cette différence s'explique tout naturellement. En Allemagne, le cultivateur bénéficie d'une remise d'impôt importante, suivant le nombre des quintaux d'engrais qu'il a employés à la culture de ses terres.

*Vignes.*

France (Marne), 394 fr. 50.

France (Alpes-Maritimes), 192 fr.

France (Côte-d'Or), 249 fr.

Autriche (Tyrol), 53 fr. 97.

Autriche (province de Trieste), 61 fr. 73.

Autriche (basse Autriche), 66 fr. 97.

D'une façon générale la terre paye sur une valeur locative de 124 fr. 50 en Seine-et-Oise; 102 fr. Calvados; 94 fr. 50 Oise; 84 fr. Eure-et-Loir; 85 fr. 50 Maine-et-Loire. Contre 28 fr. 62 Schleswig-Holstein, 39 fr. Saxe, 21 fr. Posen, etc. »

Et, comme tout se tient en agriculture, si vous exagérez les impôts, si vous aggravez les charges du cultivateur, si vous le forcez à verser dans les caisses du percepteur les produits de son travail, il ne lui restera plus les ressources nécessaires pour acheter des engrais, des instruments et des machines.

**M. Hervey.** Mon cher collègue, pour que votre comparaison garde toute sa valeur, il faut que le taux soit le même dans les pays que vous citez. En est-il bien ainsi?

**M. Martinet.** Oui, le taux y est uniformément de 3,50 p. 100.

Mes chers collègues, nous pensons à relever notre agriculture et nous en cherchons les moyens. Je me demande si nous y arriverons par l'instruction agricole.

Je sais que nos écoles laissent à désirer, mais lorsque vous aurez recruté des professeurs d'agriculture pour recommander aux cultivateurs d'améliorer leur production, c'est-à-dire pour les faire passer de la culture ordinaire à la culture intensive, ceux-ci ne vous diront-ils pas: « C'est très bien, seulement qui nous donnera l'argent? Nous ne pouvons pas faire les frais d'acquisition de machines ou d'engrais pour augmenter nos cultures. Donnez-nous les moyens d'aboutir ».

Aujourd'hui, dans notre pays, la terre fournit des récoltes insignifiantes, la production diminue chaque jour, il y aura un travail de reconstitution considérable à effectuer.

Puis, si nous examinons le côté pratique, nous sommes amenés à cette constatation désolante que le cultivateur n'ose plus confier son argent à la terre; il le place dans des entreprises quelconques, parfois aléatoires. Puis, lorsque son argent est ainsi placé, il le suit, il abandonne cette terre qui ne peut plus le nourrir et il vient se réfugier dans les villes.

J'ai précisé dans mon dossier un rapport dont la discussion figure à l'ordre du jour de la présente séance. Dans ce rapport, notre excellent collègue, M. Magny, constate qu'au fur et à mesure qu'une ville importante ou un chef-lieu de département voit sa population augmenter, la population rurale diminue aussitôt dans le même département.

Je vous engage, messieurs, à lire et à méditer ce rapport; vous y verrez dans quelles conditions se déplacent les populations agricoles.

Nous aboutissons ainsi naturellement à la cherté des subsistances, due au défaut de production et aux achats onéreux de céréales dans les pays d'outre-mer.

Telle est, je crois, la situation, monsieur le ministre.

Nous vous demandons, à vous qui avez consciencieusement alimenté la nation pendant la guerre, de poursuivre votre tâche pendant la paix et d'entreprendre l'œuvre si nécessaire de reconstitution de notre agriculture. C'est par l'agriculture que se font les fortunes des Etats. (Très bien! très bien! et applaudissements. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.)

**M. le président.** La parole est à M. Peyronnet.

**M. Albert Peyronnet.** Messieurs, après les observations très judicieuses que notre excellent collègue, l'honorable M. Martinet, vient de présenter au cours de son interpellation, en demandant à M. le ministre de l'agriculture de prendre des mesures immédiates pour faire face à une situation agricole vraiment fâcheuse, j'ai pensé qu'il convenait d'élargir le cadre de cette interpellation, en raison même des circonstances présentes.

Le problème de la production agricole est, en effet, un des plus importants qui puissent se poser à l'heure qu'il est et au lendemain de la guerre.

Pour le résoudre, il ne s'agit plus, comme on l'a fait pendant quatre ans, de vivre au jour le jour, de recourir à des expédients, à des demi-mesures, à des palliatifs. Il importe d'avoir un vaste plan d'organisation, un vrai programme de renaissance agricole. La terre a souffert, il faut la régénérer (*Très bien! très bien!*), et cela d'une façon définitive.

Dans une récente interview, M. le ministre de l'agriculture disait : « Pour permettre à nos grands soldats de jouir des bienfaits de la paix, il convient d'enrichir la France par d'abondantes récoltes ».

Belles paroles, pleines de promesses; et M. le ministre esquissait à grands traits sa conception de la politique agricole de demain.

Je viens aujourd'hui, monsieur le ministre, vous demander de préciser toute votre pensée et de nous faire connaître votre programme de rénovation agricole du pays. Le relèvement économique de la France est à ce prix.

Comment entendez-vous intensifier notre production nationale? Vous allez vous trouver aux prises avec la question si grave de la main-d'œuvre qui, pendant plus de quatre ans, nous a préoccupés d'une façon constante et continue à nous préoccuper aujourd'hui comme hier.

Je sais bien que le Gouvernement songe à la démobilisation des vieilles classes et j'ai encore présentes à l'esprit les déclarations toutes récentes qu'il a faites à la Chambre des députés.

Mais, ne l'oubliez pas, la perte de main-d'œuvre résultant du départ des prisonniers de guerre va créer demain un grand vide qui ne saurait être comblé suffisamment par le retour des R. A. T.

Ces prisonniers vont être affectés aux grands travaux dans les régions libérées. Il importera de compenser cette partie de main-d'œuvre par le détachement à la terre de territoriaux, en attendant leur libération définitive.

Il y a à cette heure, à l'arrière des armées, quantité d'hommes inutilisés; ils se rongent d'une oisiveté qui leur pèse, tandis que leur présence serait si indispensable à leur foyer.

Les femmes, les enfants, les vieillards, qui ont contribué, pour une si large part, aux récoltes passées et dont la ténacité, le courage et l'ardeur ont fait l'admiration de tous, ne se sont pas laissés rebuter par la fatigue de longs mois et, soit dit en passant, il conviendrait de songer à récompenser (*Très bien! très bien!*), sans plus tarder, ces admirables fermières et cultivatrices qui viennent de donner un exemple si réconfortant de labeur solidaire. (*Vifs applaudissements.*)

**M. Milliès-Lacroix.** Vous avez raison de leur rendre hommage.

**M. Albert Peyronnet.** Mais les forces des femmes ont des limites qu'on ne saurait excéder; beaucoup d'entre elles sont à

bout, d'autres se lassent parce qu'elles ne peuvent avoir l'autorité d'un mari et que, parfois, elles souffrent d'être à la merci de certaines exigences qui ont dépassé la mesure.

C'est qu'à cette crise de main-d'œuvre s'ajoute aussi la crise de direction et celle des spécialistes agricoles.

J'appelle l'attention de M. le ministre sur cette importante question. Comme suite à l'abrogation de la loi Mourier, les sursis devront être accordés plus libéralement aux artisans agricoles, aux maréchaux ferrants, aux charrons, forgerons, aux réparateurs de machines agricoles, aux bourrelliers-selliers.

**M. Eugène Lintilhac.** Aux vachers.

**M. Perreau.** A tous les cultivateurs!

**M. Albert Peyronnet.** J'ai parlé à l'instinct de l'envoi en sursis des territoriaux en attendant leur libération. Mais, je le répète, au point de vue particulier des spécialistes, il y a lieu d'être très libéral.

Il ne suffira pas de renvoyer nos vieilles classes pour nous permettre de retrouver nos agriculteurs. Votre sollicitude, monsieur le ministre, devra les suivre; votre devoir sera de retenir demain à la terre ceux qui en avaient été éloignés par le devoir patriotique. On ne saurait trop le répéter, la situation agricole, déjà angoissante avant la guerre, s'est considérablement aggravée par suite des pertes supportées par la classe qui comprend plus de 70 p. 100 des mobilisés.

Il faut donc que le plus grand nombre des agriculteurs libérés restent fidèles à la terre. Pour cela, il importera que les grands propriétaires consentent des sacrifices pour combattre l'attrait des villes et qu'ils fassent le patriotique effort d'installer durablement sur leurs terres des familles nombreuses, en assurant à leurs ouvriers le travail de toute l'année. L'exploitant doit s'éviter l'ennui bien plus redoutable d'un recrutement perpétuel de main-d'œuvre. N'aurait-il pas tout profit à l'installation d'une famille nombreuse dont il serait certain de la collaboration assidue?

L'expérience a été tentée avec succès dans le Chablais, au pied du Salève. Nos vignerons n'ont-ils pas installé des ouvriers avec leurs familles dans de petites maisons assez confortables qui les retiennent au pays? Voici dix ans que cette initiative a été prise par les propriétaires de vignobles qui ne voulaient plus avoir à redouter le manque de travailleurs. Que de régions de France où cet exemple peut être suivi, que de pays où l'existence d'un logement sain et agréable peut opérer un changement radical dans les mœurs et enrayer la fatale désertion des campagnes!

A côté de l'initiative individuelle, des mesures d'ordre législatif doivent être prévues pour l'amélioration de la situation matérielle et morale du travailleur agricole : logements, instruction, distractions. (*Très bien! très bien!*) Nous avons des obligations envers le monde du travail rustique, comme nous avons appris depuis longtemps celles auxquelles nous sommes tenus envers le monde des travailleurs de l'industrie. C'est au prix de ces changements et de ces améliorations que nous pourrions enrayer le mouvement d'abandon du sol.

**M. Eugène Lintilhac.** Le taudis agricole est odieux.

**M. Albert Peyronnet.** Il faut, dis-je, améliorer l'habitation rurale, développer l'accession à la petite propriété, tirer de la loi du 11 février 1914 tous les fruits que la guerre ne nous a pas permis d'en faire sortir encore, recourir à la création d'une caisse nationale d'assurances contre les

risques agricoles, vulgariser notre enseignement ménager, nos institutions de crédit.

Et puisque je parle des mesures d'ordre législatif, permettez-moi de rappeler la loi Compère-Morel qui accorde des avances à la mise en culture des terres abandonnées. Il serait du plus haut intérêt qu'une discussion sur ce projet pût se produire le plus tôt possible, en raison des avantages qu'il renferme.

Je viens d'indiquer quelques-unes des mesures nécessaires pour retenir les agriculteurs à la terre. Il conviendrait aussi d'y attirer le plus grand nombre possible de travailleurs et de faciliter l'immigration.

Tout récemment M. le ministre a déposé à la Chambre un projet de loi concernant les colonies d'apprentissage agricole; il permettait la récupération de certains éléments des villes, en recrutant et en envoyant vers la campagne, pour s'y former, un certain nombre d'enfants des villes susceptibles de constituer des éléments utiles à l'activité agricole.

Nous verrons avec plaisir ce projet aboutir le plus tôt possible, je n'en parle que pour mémoire; nous aurons l'occasion d'y revenir.

De même, il importe d'organiser d'urgence le marché du travail; une proposition du plus haut intérêt, de M. Pierre Rameil, qui traite plus spécialement de la question du placement, en réservant une large part à la main-d'œuvre agricole, est actuellement pendante devant la Chambre; il serait désirable qu'elle fût inscrite à son ordre du jour pour une discussion immédiate.

Messieurs, la crise de la main-d'œuvre est grave, je le répète, il ne faut pas se le dissimuler; mais elle n'est pas insoluble, et nous savons voir le problème comme il convient, envisager froidement les solutions, persévérer dans notre effort, orienter nos agriculteurs vers les emplois rationnels et judicieux d'application qui ont fait leurs preuves.

Je viens de parler de la main-d'œuvre. Pour que la main-d'œuvre ait tout son prix il faut fertiliser la terre, et j'en arrive à vous entretenir de la question des engrais, qui, M. le ministre le sait, est la grave préoccupation de nos agriculteurs en ce moment.

Le sol est fatigué et anémié; il faut lui rendre ses forces perdues. Il perd chaque année, depuis 1914, un peu plus de sa fertilité, parce qu'on ne répare pas les pertes qu'il subit, parce que la terre a faim et qu'elle ne reçoit pas les aliments nécessaires à son entretien. (*Très bien!*)

Et cependant, pour répondre à l'appel du Gouvernement de porter la culture des céréales et du blé entre autres à son maximum, et eu égard à l'effort prodigieux fourni déjà, durant les trois années précédentes, par une véritable énergie et une volonté tenace, les populations laborieuses de nos campagnes — et je me fais un devoir à cette heure où il doit y avoir de la gloire pour tout le monde pour reprendre une phrase célèbre, de rendre cet hommage public aux agriculteurs de l'Allier — ont doublé dans ce département, en un an, la récolte en froment et l'ont portée en 1913 à un million et demi de quintaux environ.

Cet effort continue. Les services compétents estiment qu'on peut table sur une récolte d'égale importance. C'est à nous d'y contribuer en veillant à ce que les besoins urgents des producteurs agricoles puissent obtenir satisfaction au moment même où la nécessité d'y pourvoir s'impose.

Une terre ensemencée en blé rend cinq quintaux de plus à l'hectare lorsque le nitrate de soude ou le superphosphate intervient à point pour la fortifier. Dans l'Allier, pour toute l'année en cours, un seul envoi de quarante tonnes a pu être consenti du-

rant le premier trimestre. Depuis, les métayers, les syndicats agricoles, les propriétaires en réclament en vain, alors que cent tonnes au moins auraient été indispensables par trimestre.

Il y a là une situation qu'il importe de ne point voir dégénérer en crise et, sur laquelle je crois devoir appeler l'attention toute particulière de M. le ministre de l'agriculture.

De même pour les scories, le ravitaillement en distribue par l'intermédiaire des préfets. Cent tonnes ont été accordées dans mon département durant chacun des trois premiers trimestres de 1918; cinquante tonnes seulement pendant le 4<sup>e</sup> trimestre, c'est-à-dire au moment où l'opportunité d'un envoi plus important se faisait sentir.

Je sais bien que la crise des transports est seule responsable et qu'on s'est efforcé de parer à cette insuffisance du stock attribué, en autorisant les propriétaires du Bourbonnais à s'en procurer sur place à Montluçon aux usines Saint-Jacques. Sans doute, ces denrées ne sont pas réquisitionnées; mais elles ne titrent que 9 au maximum au lieu de 17 à 20 et il résulte donc une fourniture double en poids et, par voie de conséquence, des difficultés de transport encore plus considérables dans une région où les moulins eux-mêmes n'évacuent qu'avec les plus grandes peines et des retards notoires les farines nécessaires à l'approvisionnement des armées et des départements non producteurs.

En ce qui concerne les superphosphates, le commerce en est libre, mais seules les régions desservies par canaux peuvent effectivement en importer, le transport par fer en étant actuellement à peu près impossible.

De ce fait, la culture éprouve les difficultés les plus vives pour obtenir le rendement qu'imposent les nécessités de l'heure et qui nous est indispensable pour pourvoir, en 1919, aux besoins nouveaux qui se manifestent déjà et auxquels nous devons faire face en totalité.

Il est de la plus réelle opportunité, je le répète, que des retards nouveaux ne surviennent pas. Les labours vont prendre fin et les sillons attendent la semence. La terre ne se féconde qu'au moment voulu. (*Très bien! très bien!*)

Je demande à M. le ministre de l'agriculture de faire passer en priorité très urgente les transports de superphosphates et, en ce qui concerne plus particulièrement le département de l'Allier, de lui faire, sans plus tarder, une attribution exceptionnelle de nitrate de soude et si, des scories titrées à 19 ne peuvent lui être accordées du fait de l'encombrement des grandes lignes, de prendre, de concert avec son collègue des travaux publics, des mesures immédiates pour que les quelques wagons qui sont indispensables au transport local des scories des usines métallurgiques de Montluçon soient mis incessamment à la disposition des agriculteurs qui en ont fait ou feront la demande.

Je m'excuse d'avoir insisté sur la situation toute particulière faite à mon département par suite du manque absolu d'engrais. Il le fallait pour donner un exemple de la nécessité de remédier d'urgence à des situations similaires et à de tels déficits.

On ne doit pas cesser de le redire: sans engrais, nos terres anémiées par un jeûne excessif finiront par perdre toute fécondité. Depuis quatre ans, nous demandons à notre terre surmenée de nous nourrir, et elle s'appauvrit par le manque de nourriture. Il faut conjurer à tout prix cette sorte de famine qui atteint la terre dans sa force vitale.

Pour cela, nous devons dès maintenant organiser notre production de matières fertilisantes, en utilisant nos usines de guerre.

Avec les divers engrais, nous devons très rapidement suffire à nos besoins et même en arriver ultérieurement à l'exportation.

Nos engrais azotés nous seront fournis par la production des usines de guerre fabriquant des produits azotés.

Nos engrais phosphatés, nous les trouverons par l'utilisation de nos richesses de l'Afrique du Nord en phosphates; nous aurions dû depuis longtemps déjà pouvoir compter sur notre domaine de l'Algérie et de la Tunisie. Les chiffres sont là pour le prouver: sur les 1,033,000 tonnes expédiées l'an dernier par la Tunisie, il n'est entré chez nous que 243,000 tonnes, le reste ayant pris le chemin de l'Angleterre et de l'Italie. Or l'Italie, par exemple, dont la superficie de terres ensemencées en blé est égale à la nôtre, n'a vu sa production en déficit que pour un dixième seulement. Je n'insiste pas sur une telle constatation.

Notre industrie métallurgique doit nous fournir en outre une quantité considérable de scories de déphosphoration. Cette production prendra un grand développement corrélatif de celui que prendra la métallurgie qui va disposer de nombreux minerais phosphoreux du bassin de Briey.

Enfin pour les engrais potassiques, les gisements qui se trouvent dans nos provinces recouvertes doivent être exploités de façon à ce que nous puissions en tirer le meilleur parti.

Ce programme industriel doit doter notre agriculture d'engrais dans des conditions de bon marché très appréciable.

**M. Flaissières.** Vous n'en êtes pas encore là.

**M. Eugène Lintilhac.** Nous n'en sommes pas si éloignés, du moins d'après le dire des ministres.

**M. Albert Peyronnet.** M. Lintilhac fait allusion à l'audition de M. le ministre de la reconstitution industrielle à laquelle nous avons assisté avant-hier. M. Loucheur nous a fait entendre une parole très reconfortante au sujet des différents engrais qui vont être fournis par les usines.

**M. Hervey.** On ne les transportera pas. Ce sera toujours la même chose.

**M. Albert Peyronnet.** J'interviens justement pour faire une pression active.

**M. Eugène Lintilhac.** Six semaines pour voir clair dans la question des transports: voilà ce que nous a dit M. le ministre. J'en accepte l'augure.

**M. Albert Peyronnet.** Le péril dont la terre était menacée se trouvera ainsi conjuré; sa fécondité reviendra, si on lui donne le phosphore qui fera les épis vivaces au printemps prochain, pour que l'année du triomphe soit aussi l'année de l'abondance et des beaux blés.

La question des engrais m'amène à parler de celle des tourteaux à laquelle sont liées la conservation et la reconstitution rapide du troupeau national. De tous côtés, des voix autorisées se font entendre. Les éleveurs sont prêts à consentir et à augmenter les troupeaux existants. Mais pour élever le bétail, il faut le nourrir. Et toute la question est là.

Il faut conjurer la crise des transports, dont les difficultés rendent les tourteaux si rares et les mettent à un prix si élevé et si exagéré. Tant que cette question n'aura pas reçu une solution plus conforme aux vœux des agriculteurs, il ne faudra pas espérer beaucoup des mesures pour lesquelles on compte ramener la prospérité dans nos campagnes. Donnez-nous des tourteaux, du son et autres denrées de première nécessité et vous verrez aussitôt revivre la période des vaches grasses.

Plus particulièrement dans l'Allier, nous souffrons de ce que les tourteaux ne peuvent arriver. La récolte en fourrage a été très nettement déficitaire. Inférieure d'un tiers à celle des années moyennes et de plus de la moitié à celle de 1917, qui fut une grosse récolte, elle est tombée en fait à 4,200,000 quintaux environ, compte tenu des herbages mangés sur pied, alors qu'elle dépassait en moyenne avant la guerre 6 millions de quintaux par an.

Il en a été de même pour les betteraves, avec cette circonstance aggravante que les surfaces ensemencées étaient déjà inférieures de plus d'un tiers: en temps de paix, les ensemencements de l'Allier portaient sur 12,000 hectares d'un rendement moyen de 400 quintaux, ils n'ont été en 1917-1918 que de 8,000 hectares au maximum avec un rendement de 250 quintaux à l'hectare.

Je ne parlerai qu'à titre documentaire de l'insuffisance notoire de notre récolte de pommes de terre, réduite pour l'Allier de 3 millions à 1,600,000 quintaux dont 400,000 seulement utilisables pour la consommation humaine, de la réquisition des orges et de la difficulté pour les éleveurs de se procurer les sons pourtant indispensables.

Mais cet exposé semble suffisamment probant pour démontrer l'utilité, qui ne saurait être discutée, de la répartition immédiate et de l'envoi extrêmement urgent des tourteaux impatientement attendus par les syndicats agricoles et les éleveurs.

Dans l'Allier, qui est l'un des plus gros départements importateurs proportionnellement à l'importance de son troupeau, les demandes formulées qui ne représentent qu'une faible partie des besoins réels atteignent, à ce jour, près de 1,000 tonnes. Pour tenir compte des difficultés actuelles des transports et pour faciliter un envoi très rapide, il n'a été passé commande, en octobre dernier, que de 200 tonnes seulement — le cinquième — avec indication de priorité pour les tourteaux coprahs indispensables à l'engraissement des porcs. Rien n'est arrivé encore ces jours-ci, alors que des milliers de tonnes — 4,000, me dit-on — encombrant actuellement les quais du port de Marseille. Les sociétés industrielles font bien connaître que la marchandise — dont le prix a augmenté dans les proportions que vous savez — n'attend que les wagons indispensables; mais ces wagons ne peuvent être fournis et les agriculteurs, décus, attendent eux aussi, mais angoissés, avec juste raison, de l'avenir de leur cheptel.

Or, le retard déjà survenu a eu comme conséquence immédiate une vente très active à la boucherie, qui cessera bientôt sans doute, mais qui, je le crains, ne prendra fin qu'au jour où chaque étable n'abritera plus que les bovidés susceptibles d'être élevés et engraisés avec succès: d'où perte en nombre et en poids regrettable, puisque la plupart des gros animaux ont disparu et qu'actuellement les boeufs de cinq ans deviennent une rareté sur les marchés du centre. S'il se prolonge, ce retard, il faut prévoir en outre, une perte considérable en viande, l'engraissement normal étant très nettement impossible avec les seules ressources actuelles des fermes.

Puisque le troupeau bovin du pays, grâce aux sages mesures de prudence prises par le Gouvernement en temps de guerre, a pu se maintenir en tant que nombre à un niveau à peu près égal du temps de paix, ne négligeons rien pour faciliter sa reconstitution rapide en poids.

Pallions enfin à la diminution considérable du troupeau porcin actuellement d'un quart inférieur à celui de 1913, en donnant aux éleveurs ces denrées de remplacement qui leur sont indispensables et qu'ils atten-

dent avec une impatience indiscutablement justifiée.

Allons ainsi au plus pressé. Mais notre devoir ne devra pas s'arrêter là. Le moment est venu de chercher tout ce qui peut contribuer à développer et à améliorer l'élevage du bétail. La France possède un magnifique troupeau et des races privilégiées ; il faut pousser à l'amélioration de ces races. *(Très bien !)*

Les principes de notre réglementation administrative, établie sur des données scientifiques vérifiées par l'expérience, ont déjà donné pour les principales races chevalines des résultats si appréciables qu'on peut aujourd'hui les étendre à notre bétail avec la certitude du succès. Par une sélection sévère des reproducteurs, le rendement de notre bétail doit être porté à son maximum.

Cette question du développement de la sélection des races de bétail ne doit pas être négligée ; aussi ne saurais-je assez insister auprès de M. le ministre pour que le projet actuellement pendant devant la Chambre sur le contrôle des taureaux puisse venir en discussion le plus tôt possible : le Sénat en comprendra l'importance : il y va de la reconstitution de notre cheptel et de ses belles races.

M. Eugène Lintilhac. Et pendant ce temps, on en importe de la République Argentine.

M. Albert Peyronnet. J'en aurai terminé lorsque j'aurai dit quelques mots du matériel agricole. Il n'est plus en état de servir, il a besoin d'être complété ; et sa remise en état demandera un effort considérable. Les constructeurs de machines agricoles ont éprouvé, au cours de cette année, des difficultés inouïes pour n'obtenir qu'une infime partie des matières premières qui sont indispensables à leur fabrication.

C'est donc le moment de prévoir et de s'inquiéter de l'avenir, en développant cette fabrication. Précisément la transformation de nos usines de guerre en usines de paix doit nous permettre de procurer un outillage mécanique à des prix raisonnables. Il importe de le multiplier, de le rendre pratique.

Je vous demande, monsieur le ministre, quelles sont les dispositions que vous avez prises, d'accord avec votre collègue de la reconstitution industrielle, pour orienter toutes ces usines vers la fabrication du matériel agricole, pour préserver les agriculteurs d'une hausse excessive de prix, pour développer le mécanisme en agriculture.

J'en ai fini. Le devoir d'aujourd'hui est de s'attacher à l'organisation méthodique de la production nationale en vue de la période du relèvement économique de notre admirable pays. Notre agriculture française, en raison de sa richesse, a le droit de prétendre à la première place sur les grands marchés du monde, encombrés, avant les hostilités, de denrées d'origine allemande. De grandes espérances nous sont permises si nous voulons prendre les devants, nous organiser et profiter résolument des leçons du passé. *(Approbation.)*

Il faut que dans l'union économique à créer entre les alliés, l'agriculture française occupe la place qu'elle mérite. Sa puissance de production n'est pas discutable, elle vient de donner la mesure de ce qu'elle peut ; dans les circonstances les plus tragiques et les plus exceptionnelles, elle a fait des merveilles avec des moyens insuffisants, elle peut donc suffire à approvisionner la consommation indigène et elle doit laisser de larges disponibilités d'exportation si on sait lui ménager les débouchés indispensables.

Mais pour atteindre ce but, l'initiative individuelle doit être secondée par la sollici-

tude des pouvoirs publics, nos producteurs doivent pouvoir compter sur l'appui de l'Etat, chaque fois qu'ils feront appel à sa vigilance et à sa fermeté pour les protéger et les encourager. Ainsi nous conjurerons la crise économique : la vie matérielle du pays en dépend.

Messieurs, on a souvent, au cours de cette guerre opposé le paysan à l'ouvrier des villes ; on a dit que celui-ci avait fait son devoir à l'usine tandis que l'autre le faisait dans les tranchées. Ce n'est pas le moment de revenir sur cette discussion. Si cette affirmation a renfermé quelque vérité, le moment nous semble bien venu et l'occasion nous est offerte de faire pour cet admirable paysan dont la race vigoureuse et saine aura barré la route à l'envahisseur, de faire pour le paysan qui rentre chez lui un grand effort d'aide et de prévoyance. *(Très bien ! très bien !)*

Le relèvement de l'agriculture française est lié à la promptitude que nous mettrons à fournir à la masse des petits propriétaires ruraux et des travailleurs du sol des outils, des moyens de féconder la terre frappée d'impuissance par le surmenage et par un long jeûne.

Ce relèvement, nous pourrions le hâter, si nous avons une politique agricole. La terre en moins d'un an aura fait sa toilette, disait dans un langage pittoresque un de vos éminents prédécesseurs, monsieur le ministre ; il faut que nos machines, sur l'aire, fassent entendre leurs ronflements joyeux, au moment où nos machines industrielles se remettent en marche dans nos cités de travail.

A cette œuvre immédiate, mais de longue haleine, nous vous convions, monsieur le ministre ; nous vous adressons un pressant appel pour une politique économique de productivité et de renaissance agricoles. *(Très bien ! et applaudissements. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.)*

M. le président. La parole est à M. Menier.

M. Gaston Menier. Messieurs, hier, à cette tribune, M. le ministre des finances prononçait un discours sur la situation financière de la France, qui nous a profondément touchés et émus. Avant hier, M. Ribot, avec la haute compétence que nous apprécions tous, avait également esquissé les charges qui devaient nous incomber au lendemain de la guerre. L'un et l'autre se sont mis d'accord, à quelques milliards près.

M. Eugène Lintilhac. A deux milliards près.

M. Gaston Menier. Mais, hélas, ces chiffres formidables sont de nature à nous faire réfléchir. Ils montrent en effet que, quelle que soit la récupération que nous devons espérer et que nous devons absolument obtenir de l'Allemagne, *(Très bien !)* il n'en est pas moins vrai qu'au lendemain de la guerre, nous aurons un budget régulier dont le chiffre se traduira par une augmentation très sensible sur les budgets d'avant guerre.

M. Charles Riou. On ne peut pas la fixer encore cette augmentation.

M. Dominique Delahaye. Mais, si l'on faisait payer l'Allemagne suffisamment, le total ne devrait pas s'élever autant !

M. Eugène Lintilhac. La dette a quintuplé.

M. Gaston Menier. C'est donc un problème qu'il importe de résoudre le plus rapidement possible. Quelle que soit la solution, il est absolument patent qu'il faut trouver un moyen de faire sortir de terre,

de la bonne terre française, des milliards de produits agricoles. C'est le premier argent trouvé.

C'est nécessaire, car nous devons accélérer le plus possible le paiement de nos dettes et la possibilité de supporter le paiement des pensions et les annuités actuellement inscrites dans nos budgets.

C'est pourquoi je considère que la première ressource que nous devrions chercher est celle qui proviendra de l'agriculture. Nos collègues, MM. Martinet et Albert Peyronnet, viennent d'entrer dans des détails mêmes très circonstanciés et très judicieux qui me feront abréger la discussion d'autant. Je crois être certain que nous serons d'accord avec M. le ministre de l'agriculture dont nous connaissons l'esprit réalisateur et pratique. Il fera, certes, tous ses efforts pour mettre en valeur et faire aboutir les revendications que nous lui apportons aujourd'hui.

Je vous disais que les premières richesses à considérer sont celles qui sortent de la terre. M. Martinet rappelait avec raison qu'à l'heure actuelle on est obligé d'acheter des céréales et d'autres produits à l'étranger et que nous sommes, de ce fait, obligés de subir des sorties d'or d'une importance considérable que nous éviterions dans une large mesure si nous pouvions intensifier notre production.

Il faut donc produire. A cet égard, je ne me reporterai pas aux statistiques, très incomplètes du reste, des années de guerre, et qu'il ne faut pas faire entrer en ligne de compte, les conditions de production ayant été des plus fâcheuses pendant cette période ; mais pour les années qui ont précédé la guerre, — en 1913, par exemple, on peut constater que l'Allemagne produisait vingt-deux quintaux de blé à l'hectare, en moyenne, alors que nous n'en produisons que 13,7 quintaux, seulement !

Quelle disproportion ! Mais en même temps, combien nous sommes fondés à croire qu'avec un peu d'efforts nous devons être capables de combler cette différence. Etant donnée la qualité exceptionnelle des terres de France, nous sommes en droit, avec des méthodes de culture mieux établies et mieux appropriées, de compter sur une production de céréales notamment, de beaucoup supérieure à celle que nous avons auparavant.

D'autre part, en agriculture, comme vous le savez, nous avons à lutter contre mille causes qui viennent quelquefois, en très peu de temps, détruire les espérances que l'on pouvait former d'une excellente récolte : le gel, l'humidité, la sécheresse, les insectes, que sais-je ! Mille ennemis contre lesquels nous avons à lutter ; pour cette lutte, nous devons développer l'enseignement agricole et réaliser ainsi des progrès qui mettront à l'avenir nos agriculteurs à l'abri, et dans la mesure du possible, des désastres auxquels ils sont trop souvent exposés.

Il faut donc produire, produire beaucoup plus ; brièvement à cet égard, nous devons envisager principalement, aujourd'hui, deux conditions, celle de la main-d'œuvre et celle des engrais.

En ce qui touche la main-d'œuvre, nous nous trouvons tout d'abord, aujourd'hui encore, en présence de tous ceux qui, pendant la guerre, ont assuré nos cultures : les femmes, les enfants, les vieillards. Tout à l'heure, le Sénat a renouvelé l'hommage dû aux femmes de nos cultivateurs ; je représente un département essentiellement agricole et je ne puis que m'associer à cet hommage, car j'ai vu apporter à l'effort national un tribut auquel nous ne saurions accorder trop d'éloges.

M. Eugène Lintilhac. Elles ont été admirables ! — je ne dis pas inattendues,

**M. Gaston Menier.** Elles ont été admirables, en effet, et nous ne saurions trop le répéter ! Quelle sera la situation de demain ? Lorsque, bientôt, les hommes de la R. A. T. reviendront, conformément aux déclarations faites à la Chambre, ils nous procureront un appréciable supplément de main-d'œuvre ; mais il ne faut pas nous dissimuler que, peut-être, ce supplément ne sera pas encore suffisant pour l'effort indispensable en raison des manquants, hélas ! des malades et des hommes fatigués ; la qualité de cette main-d'œuvre, au point de vue production, sera peut-être inférieure à ce que nous espérons. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle s'améliorera demain. Mais je demande à M. le ministre de l'agriculture d'attacher une attention particulière à la question des prisonniers de guerre. Il nous faut les conserver.

Tout à l'heure, notre collègue Martinet discutait un peu la qualité de cette main-d'œuvre. Il est certain que nous n'avons pas pu espérer trouver parmi tous des agriculteurs expérimentés. Mais ils ont des bras, comme le disait mon collègue M. Lintilhac, c'est déjà quelque chose, et sachons nous en servir.

**M. Eugène Lintilhac.** Je le disais pour les intellectuels.

**M. Gaston Menier.** Ils ne font pas une besogne très considérable dans certains cas ; mais sachons les choisir, sachons, dans leur répartition des prisonniers, prendre ceux qui sont capables de nous rendre des services.

**M. Flaissières.** Très bien ! Mais cela n'a pas été fait jusqu'ici.

**M. Gaston Menier.** L'Allemagne nous fournira, grâce à ces prisonniers, une aide indirecte en main-d'œuvre, comme elle nous en donnera pour divers produits. Mais il y a lieu d'insister sur les difficultés soulevées par l'attribution et la répartition des prisonniers de guerre. Il faut à tout prix les éviter.

Il y a eu des retards d'attribution retards dus à ce qu'il faut passer par plusieurs organismes trop séparés les uns des autres et qu'il faut absolument simplifier ; d'autre part, des attributions ne se sont pas faites, pour des raisons que, pour ma part, j'ai déplorées : par exemple, parce qu'on manquait d'hommes pour surveiller les prisonniers affectés à certaines régions. Je demande que les prisonniers soient répartis et distribués le plus rapidement possible. — Tout est urgent en agriculture — Tout d'abord, évidemment, cette main-d'œuvre n'avait pas été du goût de certains agriculteurs ; mais cette attitude a changé quand on a vu comment ces hommes travaillaient et lorsqu'on a constaté que leur concours permettait d'améliorer la production. Je n'en veux pas d'autre preuve que l'empressement avec lequel nos agriculteurs sollicitent cette main-d'œuvre qui leur permet de mettre en valeur leurs exploitations.

**M. Hervey.** A condition de ne pas mettre un homme pour en garder cinq !

**M. Gaston Menier.** Il est indispensable que nous conservions ces hommes, d'autant plus — vous le savez, messieurs, et je le rappelle à M. le ministre, — que, depuis quelques jours, les travailleurs tunisiens, qui nous rendaient de grands services, nous ont été retirés pour être rapatriés.

Ces Tunisiens étaient en nombre assez considérable ; peut-être n'étaient-ils pas bien robustes ; mais, lorsqu'ils étaient bien traités, quand on leur enseignait ce qu'ils avaient à faire, ils exécutaient passablement leur besogne, de telle sorte qu'il ne faudrait pas nous priver complètement de

cette main-d'œuvre indigène, au moins pendant un certain temps.

**M. Henry Boucher.** Ils rendront les mêmes services à l'agriculture locale, qui mérite aussi toute notre bienveillance.

**M. Gaston Menier.** Je voudrais également dire un mot, en passant, de la motoculture et de son développement, car cette question intéresse tous nos agriculteurs. *(Adhésion.)*

Il est nécessaire de continuer sans discontinuer les efforts réalisés pendant les dernières années de cette guerre. ....

**M. Hervey.** Voilà quinze mois que l'on en est toujours aux projets !

**M. Gaston Menier.** .... afin que la motoculture puisse nous prêter son concours pour la remise en état de nos terres, non seulement pour les terres qui sont restées mal cultivées, les labours ont été plutôt des grattages que des labours et il faut les reprendre au moyen d'instruments puissants — mais pour porter remède à la crise des chevaux dont nous avons tous souffert, surtout depuis que les réquisitions ont enlevé, pour l'armée américaine, une grande quantité de chevaux. Nos cultivateurs se sont inclinés devant la force des choses ; il y aurait eu mauvaise grâce à laisser nos alliés manquer de chevaux lorsque nous pouvions, même au prix des difficultés qui nous assaillent de tous côtés, leur en donner.

Actuellement, il est de plus en plus nécessaire, en attendant que la reconstitution de l'espèce chevaline soit assez importante, de donner à la motoculture tout l'essor qu'il est possible de lui donner aujourd'hui. Par conséquent, il faut examiner la situation de nos terres, et je dois répéter une vérité qu'il faut absolument faire pénétrer dans les esprits, à savoir que, si nous avons pu produire, c'est au détriment de la réserve d'engrais que possédaient nos terres. Nos terres se sont appauvries, il est indispensable de leur apporter à nouveau des engrais qui soient assimilés pour la culture que nous avons à donner. La provision d'engrais qui était restée dans nos terres s'épuise, et nous sommes un peu à bout de souffle. Il faut que les terres soient reconstituées et que l'engrais puisse arriver rapidement. Pour cela, nous aurons, je l'espère du moins, des possibilités de livraisons dans un délai assez rapide, d'abord parce qu'il faut que l'effort soit fait avant le printemps, pour certaines terres qui ont besoin d'engrais immédiatement, et ensuite pour les engrais de la fin de saison. Il faut, par conséquent, chercher à mobiliser, au point de vue agricole, toutes les usines jusqu'ici mobilisées en vue de la guerre. En effet, la question des superphosphates joue un rôle considérable. A l'heure actuelle, une grande quantité d'usines qui étaient montées pour la production de l'acide sulfurique peuvent être utilisées pour la fabrication des superphosphates.

**M. Brager de La Ville-Moysan.** A la condition que l'on amène les phosphates d'Algérie.

**M. Gaston Menier.** La question des nitrates d'ammoniaque est également tout à fait essentielle en ce qui concerne l'agriculture. Les nitrates sont absolument nécessaires. Nous devons chercher à entrer dans la voie qui nous a été tracée, notamment par M. le ministre de la reconstitution nationale. — c'est-à-dire chercher à récupérer les sous-produits de la houille pour produire l'ammoniaque que nous laissons perdre dans l'atmosphère, en dilapidateurs des biens de la nature, tandis que nous devrions jalousement les réserver pour nos descendants.

Sous ce rapport, je crois que nous avons

déjà beaucoup à faire. J'ajoute également qu'il faut, sans attendre, nous préoccuper toujours de la houille blanche. C'est là une force gratuite et excellente que nous devons utiliser dans des usines à créer, ce qui nous permettra de produire de la cyanamide et indirectement des nitrates d'ammoniaque dont la source infinie existe dans l'atmosphère.

Vous dirai-je également un mot des potasses d'Alsace ?

La potasse d'Alsace servait en grande partie au développement de cette culture intensive de l'Allemagne que je rappelais. Nous rencontrons des difficultés pour nous en procurer, car il nous fallait attendre que les Allemands se fussent d'abord servis, et nous devions la payer cher. Nous n'avons malheureusement pas la possibilité d'en trouver ailleurs, car les sels potassiques de l'Amérique nous revenaient trop cher, du fait du transport.

Une des premières questions qui devront donc nous préoccuper est celle de l'apport immédiat de la potasse d'Alsace sur nos terres.

Je crois savoir que M. le ministre s'en est préoccupé. J'appelle maintenant son attention sur les transports. *(Très bien !)*

A mon avis, la crise des transports intéresse au plus haut point l'agriculture française. On peut dire aussi qu'elle intéresse tous les produits industriels et qu'elle retentit pour les neuf dixièmes sur la cherté de la vie. Je n'ai pas besoin de le démontrer. J'ai, d'ailleurs, appelé souvent l'attention du Gouvernement, à la commission de l'armée, sur ces impossibilités d'effectuer des transports. Je prends l'exemple du vin, qui a été souvent et largement traité. Il est incontestable et vous le connaissez tous.

Pour ma part, et afin d'illustrer ma démonstration d'un exemple, je citerai ce fait brutal qu'ayant cherché, il y a quinze jours, à acheter du vin pour mes ouvriers, qui en ont bien peu bu depuis plusieurs mois, j'ai cherché et trouvé à Paris des vins qui coûtaient 237 fr. l'hectolitre.

**M. Eugène Lintilhac.** 450 fr. les 225 litres.

**M. Gaston Menier.** J'ai alors envoyé dans le Midi, afin de savoir s'il était possible de remédier à ces prix abusifs ; on m'a répondu : « Nous en vendrons autant que vous voudrez à 90 fr. l'hectolitre ; mais venez les chercher. »

**M. Eugène Lintilhac.** C'est monstrueux !

**M. Gaston Menier.** Or, cela est impossible, puisque les chemins de fer sont embouteillés, d'autant plus qu'au point de vue des vins, il est certains modes spéciaux de transports difficiles à improviser. D'ailleurs, même si on envoie de la futaille vide, elle ne part pas et par suite on ne peut la recevoir pleine. Au surplus, on ne peut envoyer ni futaille vide ni futaille pleine, et voilà pourquoi le vin qui serait vendu 90 fr. l'hectolitre, dans le Midi, coûte, à Paris, 237 fr. Niez donc, après cela, l'influence des transports sur la vie chère, comme je viens de l'indiquer !

Je pourrais citer d'autres exemples. Il est des marchandises qu'on déroute, auxquelles on fait faire des changements de direction qui représentent dix fois le prix de transport de la tonne de marchandises ; par exemple, des marchandises embouteillées à Bordeaux et qui empruntent la voie de mer pour aller de Bordeaux au Havre, puis la voie d'eau pour aller du Havre à Paris.

Tout cela augmente dans de grandes proportions le prix des denrées et peu à peu la vie chère s'établit !

L'éché dernier, au moment de la soudure, malgré les efforts de M. le ministre du ravitaillement, j'ai vu des communes du centre de la France, notamment en Auvergne —

M. Lintilhac ne me démentira pas — rester six jours sans farine et sans pain! (*Mouvement.*) Il y en avait dans les départements voisins; malheureusement, aucun moyen de transport n'existait.

M. Grosdidier. Il faut revenir à la liberté des transports!

M. Gaston Menier. Oui, vous avez raison! De sorte qu'on peut dire que le problème de la vie chère dépend absolument, essentiellement, de la question des transports. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Je prie donc M. le ministre de l'agriculture de vouloir bien rappeler à ses collègues l'importance capitale de ce problème et insister pour en hâter la solution.

Nous avons eu un régime de taxation qui, évidemment, rend dans certains cas et provisoirement, quelques services, empêche certains abus. Mais on s'est imaginé que la taxation était un moyen de remédier à la vie chère, qu'elle devait apporter de la marchandise là où il n'y en avait pas. (*Sourires.*) Nous avions prédit, dans les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, que le système à employer n'était pas celui-là. C'est un moyen passager et rapide, qui joue dans certains cas, mais il ne fait pas naître de la marchandise là où elle n'existe pas.

M. Charles Riou. Au contraire! Regardez à Paris, en ce moment, pour les œufs: il est impossible d'en avoir, même pour les enfants. (*Très bien!*)

M. Gaston Menier. Vous me donnez l'occasion, mon cher collègue, de rappeler à M. le ministre une question que je lui ai soumise dans son cabinet. Je représente la région d'un fromage qui est célèbre, le fromage de Brie. Il est taxé, dans le département de Seine-et-Marne, 4 fr. 50 le kilogramme. Il ne l'est pas à Paris. Aussi les producteurs le vendent-ils à Paris 15 ou 16 fr., mais il en résulte que, dans le pays producteur de ce fromage, les habitants ne peuvent pas en avoir, parce qu'il s'échappe dans la capitale. (*Sourires.*) Voilà un effet de la taxation que je vous indique en passant. (*Très bien!*)

Je reviens à cette question de la taxation. En établissant l'abondance de la production, la facilité des transports, la circulation rapide, vous n'aurez pas de taxation à établir, et chacun y trouvera son compte. Vous aurez peut-être encore, à certains moments, des fluctuations de prix, mais elles seront toujours dominées par une loi absolue, immuable et que chacun doit admettre, car elle a fait ses preuves incontestables; elle domine tous les marchés et toutes les situations: la loi de l'offre et de la demande. (*Approbation.*)

Pour terminer, je résume la situation dans ces deux termes: produire et transporter. Nous aurons ainsi réalisé les mesures nécessaires pour l'agriculture, pour la vie de tous les citoyens. Nous réaliserons certainement, de ce fait, une amélioration considérable; je demande donc à M. le ministre de s'inspirer de ces courtes observations dans la réponse qu'il voudra bien nous faire. (*Applaudissements.*)

M. Charles Riou. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Riou.

M. Charles Riou. Messieurs, j'hésitais à monter à la tribune, parce que je craignais de paraître vouloir prononcer un discours, ce que je ne veux pas faire. J'en ai pris, je puis le dire, l'engagement. Mon très distingué collègue M. Eugène Lintilhac, que j'ai le plaisir de voir en face de moi, en avait pris acte, comme moi, le 29 juin 1917, lorsque je lui parlais de certaines graves responsabilités à établir. Je déclarais, en effet, que ce n'était pas le moment et que je me taisais, et je me rappelle l'apostrophe de M. Lintil-

hac me disant: « Quand on établira plus tard, les responsabilités, chacun aura sa part et tous l'auront entière.

M. Eugène Lintilhac. C'est un vers de Victor Hugo adapté, cher collègue. Voici le vrai:

Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier.

M. Charles Riou. C'est, en effet, un vers de Victor Hugo, que vous avez très bien appliqué au rapide discours que j'avais prononcé en 1917. Je devrai y revenir. Aujourd'hui, je ne veux présenter que quelques observations qui viendront, je l'espère, à l'appui des efforts de M. le ministre de l'agriculture et du ravitaillement.

Cela me rappelle qu'il y a huit ans, alors que j'étais à cette tribune et que j'avais en face de moi M. Briand, à ce moment président du conseil, je lui disais: « Malheureusement, vos préfets ne vous servent pas toujours. Souvent ils vous desservent et ils ne vous obéissent que lorsqu'ils le veulent bien. »

Il me répondit que je me trompais, que j'exagérais les faits auxquels je faisais allusion. Or, pour me borner purement et simplement à la question des engrais et des superphosphates, voici ce que je veux dire à M. le ministre de l'agriculture, et très rapidement, aujourd'hui.

Le décret sur les réquisitions oblige les préfets, dans les départements, à constituer des commissions compétentes composées d'agriculteurs et de commerçants, afin qu'il y ait, autant que possible, à côté de l'administration, des personnes véritablement compétentes.

Or, dans mon département, le Morbihan, il y a une grande union départementale agricole, qui répartit, on peut le dire, avec une autorité particulière, ses compétences dans le département tout entier. Elle n'a jamais pu obtenir de M. le préfet la constitution de cette commission qui semblait lui être imposée par M. le ministre de l'agriculture. Si bien qu'il est arrivé que cette union, admirablement administrée, n'a pas pu avoir, pour ses syndicats, qui sont nombreux, la répartition de certains superphosphates que d'autres syndicats plus favorisés par les influences électorales ont pu avoir à leur disposition. C'est une question assez complexe et qui m'obligerait peut-être à découvrir les responsabilités de certains personnages que je ne veux pas nommer à l'heure actuelle, où je ne me préoccupe que des principes et des faits qui s'y rattachent. Mais, ce que je peux affirmer à M. le ministre de l'agriculture, c'est que son administration elle-même a laissé un peu à désirer. Après tout, il ne peut pas tout voir dans son département; il est bien obligé de s'en tenir parfois aux déclarations qui lui sont faites par les personnes qui l'entourent. Or, dans notre département, contrairement à ce qu'il a pu croire, nous pouvions avoir des superphosphates même avec les difficultés de communication, parce que, tout près de nous, se trouve une industrie considérable à côté de Saint-Nazaire, dans une petite localité qui s'appelle Trignac; et, lorsque l'union agricole dont je viens de parler a demandé à son administration de vouloir bien permettre à cette association industrielle de Trignac de mettre à sa disposition les scories de déphosphoration qu'elle pouvait lui livrer, on lui a répondu que ce n'était pas possible. A l'administration de l'agriculture, par suite de renseignements fournis par des erreurs tout au moins étranges de la part de l'administration préfectorale, on lui a désigné, comme pouvant mettre à sa disposition des scories de déphosphoration, les usines de Pompey, en Meurthe-et-Moselle! (*Murmures.*)

M. Hervey. De là, la crise des transports!

M. Charles Riou. Aussi, elle n'a jamais rien eu.

M. Flaissières. L'administration préfectorale a-t-elle donné des motifs de son refus?

M. Charles Riou. Aucun motif.

M. Dominique Delahaye. Quelle question! Que signifierait alors le *sic volo, sic jubeo*? Quand on gouverne, c'est pour se faire obéir! (*Rires à droite.*)

M. Charles Riou. Ces renseignements m'ont été donnés à la date du 19 novembre 1918. Je répète que je ne veux pas faire un discours, je présente purement et simplement des observations qui seraient peut-être mieux placées en tête-à-tête dans un cabinet ministériel qu'à la tribune. C'est pour cela que je me hâte.

A la date du 29 novembre 1918, l'administration écrivait ceci:

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 novembre, dans laquelle vous manifestez une surprise inquiète de voir les usines de Pompey (Meurthe-et-Moselle) chargées d'effectuer les livraisons de scories du quatrième trimestre à votre association, alors que les usines de Trignac, beaucoup plus proches, disposent à votre avis d'un stock considérable qu'elles ne peuvent écouler...

« ... Au surplus les usines de Trignac ne disposent que d'un stock très réduit: quelques centaines de tonnes à peine...

« Les usines de Pompey, par contre, ont un stock plus considérable et un chiffre moins élevé d'ordres à exécuter. Les livraisons à votre département pourront être assurées par elle dans un moindre délai de temps. »

Alors qu'à la date du 25 novembre 1918 votre administration, monsieur le ministre, écrivait cela sur les usines de Trignac, le 17 décembre 1918, la coopérative de l'union des syndicats agricoles du Morbihan, dont je m'occupais, recevait des usines de Trignac, une lettre que je n'ai pas le temps de citer tout entière, mais où l'on déclare que votre ministère répond le matin même que ce ne sont plus les engrais qui pressent, mais bien le ravitaillement général et que les engrais passent maintenant au deuxième plan.

En un mot, le fait brutal a été celui-ci: dans le département du Morbihan, — qui avait besoin de scories de déphosphoration et qui avait à sa disposition les usines de Trignac, — on a assigné dans la réquisition du ministre de l'agriculture — ce dont évidemment son administration est responsable bien plus que lui-même — les usines de Pompey, dans la Meurthe-et-Moselle, qu'il y avait de plus à ce moment-là la crise des transports, et qu'il était, par suite, impossible à notre union de Bretagne de recevoir ces engrais dont elle avait un urgent besoin et dont elle a dû se passer pour les ensemencements qui viennent d'avoir lieu.

Je demande à M. le ministre de vouloir bien examiner la situation par lui-même: il se convaincra que la préfecture du Morbihan s'est arrogé le droit, sans la constitution de cette commission dont le décret de réquisition exige cependant la consultation, de faire la répartition d'engrais pour lesquels elle n'avait aucune espèce de compétence, au lieu d'exiger qu'il fût mis à la disposition de nos agriculteurs les engrais dont ils avaient et ont besoin et qu'ils auraient pu ainsi déjà se procurer. Il faudrait donc obtenir surtout de l'administration préfectorale, qui doit être considérée comme la subordonnée du ministre, des actes qui répondent aux nécessités de l'heure actuelle.

C'est là tout ce que je voulais dire le plus rapidement possible. Je ne voudrais rien

ajouter, car je ne voudrais, en aucune espèce de façon, donner à croire qu'il y a dans mes observations quelque chose qui se rapporte à la politique générale ou particulière. Je demande, purement et simplement, de la part de mes concitoyens agriculteurs qui ne s'occupent que de leur travail habituel, à M. le ministre, comme je le demandais à M. Briand en 1908, de vouloir bien s'assurer désormais que les ordres qu'il donnera seront exécutés par des préfets, ses subordonnés, qui doivent lui obéir et ne plus être tentés d'être par eux-mêmes, et il faut le reconnaître, un peu trop par politique, les maîtres d'une situation qui, alors, deviendrait promptement déplorable. (*Très bien!*)

**M. Cazeneuve.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Cazeneuve.

**M. Cazeneuve.** Messieurs, le Sénat voudra bien excuser une très courte intervention de ma part, mais je la crois absolument nécessaire.

Les collègues qui m'ont précédé à la tribune ont envisagé le programme de la reconstitution de notre production agricole dans son ensemble, questions de main-d'œuvre, d'outillage, d'engrais. Ils ont dit et — ce n'est pas jeter un discrédit sur leur intervention que d'ajouter — ils ont redit ce qui a été dit bien souvent dans cette Chambre et dans l'autre. M. le ministre nous répondra sur ces questions de main-d'œuvre et d'outillage agricole; il nous montrera les efforts qui ont été faits.

Pour ma part, j'interviens particulièrement sur une question d'une urgence immédiate, qui a un caractère spécial, en raison même de l'armistice qui vient d'être signé et qui a été pour nos fabrications de guerre la cause d'une cessation ou d'un changement d'orientation considérable: il s'agit de l'utilisation des matières qu'on appelle les engrais.

Votre prédécesseur a été, comme vous-même, monsieur le ministre, très féru d'une création qui se rapporte à cette production des engrais et à leur répartition. Je rends un hommage sincère à ses intentions, qui ont été efficaces. La loi du 20 juin 1918, que vous avez fait voter, et qui a créé l'office central des produits chimiques agricoles, est une loi excellente. Cet office s'est divisé en deux sous-commissions: la sous-commission de production et la sous-commission de répartition.

**M. Hervey.** Le résultat, c'est qu'on n'a plus rien.

**M. Cazeneuve.** Mais il s'agit de voir comment fonctionne cet office central des produits chimiques agricoles à la veille du printemps, car dans trois mois nous serons à la veille du printemps; c'est demain, 21 décembre, que l'hiver commence; il faut que le 21 mars l'épandage des engrais de printemps puisse se faire sur les prés pour intensifier la production des fourrages en vue de l'élevage, en couverture sur les céréales pour donner le maximum de production et pour faire la récolte dans les meilleures conditions possibles. Il faut donc trouver la matière à un prix abordable...

**M. Hervey.** Nos magasins sont vides!

**M. Cazeneuve.** ... sans cela il sera inutile de lier la question de la vie chère à l'agriculture, ce qui est cependant une considération économique incontestable. (*Très bien!*) Il faut résoudre le problème en augmentant la production agricole pour diminuer la vie chère, puisqu'il y a solidarité entre les deux questions.

**M. Flaissières.** Voilà le nœud de la question!

**M. Cazeneuve.** Prenons tous les engrais les uns après les autres. Je ne dirai rien des scories de déphosphoration: nos cokeries du Nord, où l'on employait le procédé Thomas et Cockrill pour les fontes phosphoreuses, ont été à moitié démolies, et notre production en scories de déphosphoration en est essentiellement réduite.

Mais la question des superphosphates a une toute autre importance que celle des scories de déphosphoration.

Nous avons des stocks d'acide sulfurique considérables et inutilisés pour les nitrations. Nous en produisons 3,000 tonnes par jour, mais cette fabrication intensive a été arrêtée: il reste des stocks considérables. Nos gisements de phosphates de France sont épuisés, ceux de la Somme ont à peu près dit leur dernier mot. Nous n'avons plus que les phosphates d'Algérie et de Tunisie. Avez-vous les bateaux, monsieur le ministre? Voilà toute la question... Avez-vous avec la marine marchande les relations qui sont, à cet égard, absolument nécessaires? Sans bateaux, pas de phosphates, sans phosphates algériens ou tunisiens, pas de superphosphates.

**M. Gaston Menier.** C'est toujours la question des transports.

**M. Cazeneuve.** En ce qui concerne les nitrates, vous vous souvenez qu'en 1918 nous n'avons pas eu de nitrates de soude, cet agent fertilisateur si important, sur l'efficacité duquel tous les agronomes sont d'accord.

Or, M. le ministre de l'armement vient d'en mettre à votre disposition. Il avait d'abord parlé de 40,000 tonnes et, il y a quelques jours, il m'a déclaré qu'il espérait bien pouvoir nous en donner 80,000. Il y a des stocks formidables qui attendent: au lieu de s'en servir pour la mélinite ou pour la poudre sans fumée, on va les donner à l'agriculture.

L'office central va se réunir sans doute dans la première quinzaine de janvier — car il y a urgence — et je suis sûr, monsieur le ministre, qu'étant donnée votre vigilance vous ne manquerez pas de le réunir — il devra se préoccuper du stock réel que le ministre de l'armement peut fournir: et, puisque les torpillages ont cessé, il ne faut pas négliger de faire venir du nitrate du Chili. Je crois à l'acide nitrique de synthèse, c'est entendu, mais le nitrate du Chili revient encore meilleur marché. Est-ce que l'Angleterre va nous fournir du tonnage, des transports, en janvier ou février? Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner des renseignements rassurants? Voilà le problème tel qu'il se pose.

On nous a dit, à l'office central des produits chimiques agricoles, dont M. Viger est président et dont j'ai l'honneur d'être vice-président: « Nous avons du nitrate d'ammoniaque à vous donner, parce qu'on ne fabrique plus de schneidélite pour les obus. Nous avons aussi la cyanamide faite par synthèse à l'usine d'Angoulême. Mais j'appelle votre attention sur l'instruction chimique de nos masses agricoles. On a eu beaucoup de peine à leur faire admettre les engrais chimiques, le nitrate de soude était un rébus pour elles; elles se sont familiarisées avec lui comme avec le sulfate d'ammoniaque, elles ne connaissent que cela, elles ne connaissent ni la cyanamide, ni le nitrate d'ammoniaque. Il ne suffit pas, en effet, de leur donner de l'azote, il faut le leur donner sous une forme qui leur soit connue et qu'ils acceptent. Quant au nitrate d'ammoniaque, nous ne savons pas très bien, au point de vue agronomique, si réellement il est équivalent au sulfate d'ammoniaque. Personnellement, je n'en sais rien, et les expériences ne sont pas suffisantes. La cyanamide est très riche en chaux, mais elle ne

convient pas, non plus, à tous les terrains. Il faut donc s'efforcer d'obtenir avant tout des engrais ordinaires. Par conséquent, demandez à l'usine d'Angoulême, d'accord avec M. Loucheur, de transformer cette cyanamide en sulfate d'ammoniaque, car cela me paraît absolument indispensable.

En ce qui concerne la potasse et les gisements d'Alsace qui sont entre les mains de capitalistes français et surtout allemands, il y a des mesures à prendre d'urgence, qui ne peuvent être prises qu'avec le consentement du Gouvernement. Je ne sais pas si vous serez en mesure de nous donner de la potasse dans deux mois, d'autant plus que, finalement, ce n'est pas cette kainite, cette sylvite, cette catuallite, c'est-à-dire ces minerais naturels qui peuvent être employés tels quels.

Voulez-vous me permettre une suggestion que je crois juste? Il y a quelques jours, M. Loucheur, devant les commissions des mines, des finances et de l'armée, a dit très justement qu'en raison de la destruction de nos gisements houillers du Nord, l'Allemagne, dans la dette effroyable qu'elle aura à nous payer, devra comprendre un stock de houille qui doit compenser les tonnes que nous ne pourrions pas extraire par suite de la destruction. Cette manière de faire peut être envisagée également au point de vue de la potasse.

Vous savez qu'avant la guerre les mines de Stassfurt pourvoient en potasse le monde entier, car l'Alsace n'en produisait qu'un stock insuffisant. Ces mines de Stassfurt sont gigantesques; on s'y promène en tramway au milieu de cristaux et de voûtes étincelantes. Leur production est considérable, elle s'élève à plusieurs millions de tonnes par an. Pourquoi donc ne pas obliger l'Allemagne à nous fournir de la potasse lorsque nous ouvrirons le chapitre de la dette? (*Très bien! très bien!*)

De même pour le sulfate d'ammoniaque. L'autre jour, j'entendais M. Loucheur discuter le principe de sa fabrication à bon marché par synthèse, à l'aide du procédé Haber: synthèse directe par l'azote et l'hydrogène de l'air. Il émettait un point d'interrogation à cet égard. Or, nous avons vécu de longues années, persuadés que c'était là le procédé le plus économique. La cyanamide est évidemment plus chère, beaucoup de chimistes éminents en sont convaincus. Or, l'Allemagne est outillée pour faire des milliers de tonnes de sulfate d'ammoniaque. A la déclaration de guerre, elle en avait un stock de 500,000 tonnes. Pourquoi ne mettrions-nous pas l'embargo sur une partie de ce stock?

**M. Dominique Delahaye.** Il faut y aller hardiment!

**M. Cazeneuve.** Je ne dis pas qu'il faille ruiner l'agriculture allemande, car, pour que nous soyons payés, il importe qu'elle produise.

Voilà donc des matières premières que l'Allemagne peut nous livrer, de même qu'elle nous livrera de la houille.

Maintenant, un dernier mot sur la question très importante des sacs. L'office central des produits chimiques laisse libre la vente des superphosphates. Il ne se charge de la répartition que pour les autres engrais; c'est déjà une tâche considérable et très utile.

Or, les superphosphates sont passés de 6 ou 7 fr., à 28 fr. les 100 kilogr. On compte 4 fr. par sac pour le transport, car les sacs qui ont contenu des superphosphates acides sont vite rendus inutilisables.

L'industrie des sacs de jute est donc très importante pour assurer le transport des engrais. Je suis convaincu que vos préoccupations, monsieur le ministre, se tournent également de ce côté.

**M. Dominique Delahaye.** Il faut faire rendre aux Allemands les broches de filatures qu'ils ont détruites.

**M. Cazeneuve.** Je suis de ceux qui reconnaissent que, dans les grosses difficultés auxquelles s'est heurté pendant ces dernières années le ravitaillement, vous avez fait un effort méritoire et que vous avez obtenu des résultats utiles. Tout, sans doute, n'a pas marché à souhait, mais, quand on est en face de problèmes, je ne dis pas insolubles, mais très difficiles à résoudre, il faut regarder les résultats avec bienveillance ; c'est ce que je fais.

Achievez votre œuvre, monsieur le ministre nous sommes dans une période de transition qui réclame la collaboration de tous vos collègues, de M. Loucheur en particulier, qui vient d'établir un programme de reconstitution industrielle. Il veut remettre en activité non seulement les industries des pays saccagés, mais encore tourner vers la paix celles de l'arrière orientées jusque-là vers la guerre.

Nous comptons sur cette collaboration de tous les membres du ministère Clemenceau pour apporter à l'agriculture l'aide matérielle indispensable dont elle a besoin, non seulement pour reprendre la production d'avant-guerre, mais pour arriver à ce mode de culture intensive que, tout à l'heure, nos honorables collègues appréciaient si justement. (*Vifs applaudissements.*)

**M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du ravitaillement.

**M. le ministre.** Messieurs, je me félicite de l'ampleur donnée à ce débat et par l'interpellateur et par les honorables sénateurs qui ont bien voulu y prendre part. Les uns et les autres se sont, à juste titre, préoccupés des problèmes du présent et de la situation de demain.

Parmi les questions qui ont été agitées, celle qui a paru retenir d'abord l'attention unanime me semble être celle des engrais, puis celle de la main-d'œuvre, et, enfin, celle des différentes modalités qui peuvent être envisagées pour permettre à notre production agricole d'assurer avec certitude à la France un ravitaillement régulier en lui évitant la servitude des achats à l'étranger.

En ce qui concerne les engrais, je crois, messieurs, que, pour bien juger du problème, il faut le situer : tout d'abord, indiquer nos possibilités de production d'engrais ; dire ensuite nos possibilités de transport pour leur répartition. Il est bon de rappeler, au moment où nous devons envisager l'accroissement de notre production de matières fertilisantes tout autant que l'accroissement des productions agricoles, après ces quatre années de guerre pendant lesquelles notre sol a manqué d'engrais, ce qu'employaient les pays voisins comparativement à la France. Ces chiffres auront déjà une valeur éducative au point de vue agricole ; mais ils auront surtout une valeur d'encouragement pour ceux qui se préparent à la fabrication des matières fertilisantes, puisqu'ils sauront combien est large le champ qui leur est ouvert. Au moment où s'opère cette transformation des procédés de guerre en procédés de paix, il convient de mettre sous les yeux des uns et des autres le passé et l'avenir. (*Très bien!*)

Messieurs, si nous ne prenons que les nitrates, nous constatons avec peine que, pour la France, la consommation à l'hectare a été en moyenne de 19 kilogr. tandis qu'elle atteignait 40 kilogr. en Allemagne, 23 kilogr. en Angleterre, 112 kilogr. en Hol-

lande et 189 kilogr. en Belgique — dix fois plus — pour des cultures équivalentes.

Pour le sulfate d'ammoniaque, la proportion est encore plus forte. Alors qu'on employait en France 5 kilogr. de sulfate d'ammoniaque en moyenne par hectare, l'Angleterre en employait 21, l'Allemagne 22, la Hollande 24 et la Belgique 43. Pour les superphosphates, la France, bien que merveilleusement dotée, n'employait que 116 kilogr. contre 149 en Hollande et 497 en Belgique.

Je ne parle pas, messieurs, de la potasse dont, malheureusement, l'emploi n'était pas suffisamment répandu dans notre pays.

Dans ces conditions, il importe de rechercher quelle doit être la situation du marché des engrais après l'examen de la situation présente des stocks d'engrais sur le territoire.

Je passerai très rapidement sur les engrais organiques qui, naturellement, furent les premiers employés : les guanos, les viandes, le sang desséché, le cuir, la corne, les déchets de poissons, bien que cependant nous ayons trouvé là une source importante d'engrais. Vous vous rappelez les efforts que j'ai accomplis à l'entrepôt d'Ablis-Paray pour utiliser tous les déchets de boucherie des armées. Ils m'ont permis d'obtenir une quantité d'engrais, minime certes, mais intéressante néanmoins, puisqu'elle s'élevait mensuellement à deux ou trois cents tonnes.

Il ne faut pas, parce que d'autres engrais plus intéressants se présentent, abandonner ceux qui, autrefois, nous ont permis de produire. Je crois donc qu'il y aura lieu de généraliser, après la guerre, ce que faisaient nos voisins, c'est-à-dire d'utiliser les dépouilles des animaux au lieu de laisser enfouir les cadavres au hasard, de vulgariser surtout l'utilisation de ces dépouilles dans une forme un peu plus hygiénique que par le passé. Je crois qu'une des grosses raisons de la répulsion des uns et des autres contre ces engrais naturels a été le procédé désagréable employé pour leur fabrication.

Si nous parlons des autres engrais, les marcs, les déchets de laine, les tourteaux, les gadoues, il est certain que, pendant cette guerre, ils ont été utilisés dans de moins favorables conditions, parce que toutes les usines qui servaient à leur transformation avaient été arrêtées et parce que, d'autre part, les charrois n'avaient pas pu s'effectuer par suite de la pénurie de chevaux, si vivement déplorée tout à l'heure à cette tribune.

M. le sénateur Cazeneuve, avec beaucoup de raison, indiquait le danger qu'il y aurait à vulgariser certains engrais que l'agriculture ne connaît guère, pour lesquels son éducation n'est pas faite : il a parlé notamment de la cyanamide, j'ajouterai le nitrate de chaux et le nitrate d'ammoniaque. Néanmoins, si les deux derniers ont le grave défaut d'être des engrais hygroscopiques, d'un emploi difficile pour l'agriculture, nous devons nous féliciter, à l'heure présente, d'en avoir à notre disposition une quantité importante : c'est ainsi que nous disposons de 35,000 tonnes de nitrate d'ammoniaque.

Evidemment, ce nitrate d'ammoniaque n'est pas à conseiller pour l'emploi direct, mais nous pourrions inciter les cultivateurs à l'utiliser dans les mélanges sous forme d'engrais composé. Il serait fâcheux de se priver de cette ressource en attendant la transformation de la cyanamide en sulfate d'ammoniaque, ainsi que j'en parlerai tout à l'heure.

Quant aux cruds d'ammoniac, la production en a été très minime pendant la guerre par suite de la réduction de la fabrication du gaz et de la pénurie de la houille dans maintes localités. Si l'amélioration des transports est obtenue aussi rapidement que

nous le désirons tous — et tous les efforts de mon collègue M. Claveille sont orientés dans ce sens — il n'est pas douteux que nous en aurons bientôt dans nos usines à gaz des quantités intéressantes. Mais, telle n'est pas la source d'engrais ammoniacaux que j'escompte principalement pour le futur immédiat.

Avant d'arriver à la cyanamide et au sulfate d'ammoniaque, je dirai quelques mots des nitrates de soude pour montrer que la situation n'est pas aussi grave que la dépeignait tout à l'heure M. Martinet. Mon honorable interpellateur s'est ému de la pénurie de nitrates, notamment du nitrate de soude. La raison en est bien simple, vous la connaissez tous, nos agriculteurs également. Tous les nitrates importés du Chili ont été réservés pour la fabrication des explosifs ; il valait mieux les envoyer sous forme de poudre, d'explosifs contre l'ennemi pour hâter la fin de la guerre plutôt que les distribuer à l'agriculture. Il fallait avant tout donner à nos vaillants soldats tous les moyens de vaincre et, partant, de diminuer nos pertes. (*Très bien! très bien!*)

En temps de paix, la consommation était limitée par l'importation. Elle s'élevait à 290,000 tonnes. Actuellement, il reste à la disposition de M. Loucheur 140,000 tonnes de nitrate, dont 75,000 sont dans les poudreries ou dans les magasins de l'armement et 75,000 sont flottantes.

Nous avons demandé à M. le ministre des finances que ces nitrates ne fussent pas livrés à l'agriculture à leur prix d'achat. Ils ont été acquis, en effet, à des conditions onéreuses, à un moment où les frets étaient très rares et les assurances de guerre extrêmement élevées, et où tous les pays du monde précipitaient leurs achats au Chili.

Dans ces conditions, il est juste que les nitrates de soude actuellement détenus par les services de l'armement soient rétrocédés à l'agriculture, à un prix en rapport avec celui auquel ils pourraient être importés présentement.

**M. Flaissières.** Très bien !

**M. le ministre.** A ce sujet, il importe de signaler que le gouvernement chilien s'est préoccupé vivement du péril que pouvait constituer pour lui la production intensive d'engrais azotés synthétiques sur notre territoire. Parmi les mesures qu'il a envisagées se trouvent un certain nombre de dispositions dont le but est de diminuer le coût de l'extraction dans les gisements du Chili et, d'autre part, de soutenir la concurrence contre les engrais azotés fabriqués sur notre territoire. Le gouvernement chilien a donc prévu la réduction du droit à l'exportation qui constituait une de ses principales ressources fiscales.

En présence d'une telle situation, nous avons le devoir d'examiner si les réductions ainsi faites n'auraient pas simplement un caractère momentané et n'auraient pas pour but uniquement de décourager nos industriels dans la fabrication des produits azotés dont nous aurons besoin dans l'avenir.

Il y a là toute une politique de prudence et de précaution, tout un ensemble de mesures qui n'ont pas échappé à l'attention du Gouvernement. Je puis dire à la haute Assemblée que mes collègues MM. Loucheur et Clémentel et moi-même, avons de fréquentes conférences sur cette question et que nous avons étudié le problème en vue d'éviter qu'une sorte de dumping nous crée une situation difficile dans l'avenir. (*Très bien! très bien!*)

J'arrive maintenant à la question de la cyanamide. La fabrication de ce produit a pris une importance considérable pendant cette guerre. En temps de paix, elle

était relativement réduite puisqu'elle ne dépassait guère 7,500 tonnes. Or, d'après les estimations très précises de M. Loucheur, dans le cours de l'année qui va commencer, elle pourra s'élever à 300,000 tonnes. Jeter une telle quantité de cyanamide sur le territoire serait une opération déplorable. Il faut transformer le produit.

Nos agriculteurs n'aiment pas la cyanamide — et M. Cazeneuve a eu raison de le dire tout à l'heure — pour plusieurs motifs. C'est un engrais d'un emploi difficile. Nos ruraux ont vite reconnu, à l'expérience, que c'est un produit caustique, du fait des cyanures qu'il renferme.

J'ai demandé à mon collègue M. Loucheur, lors de ses études pour la reconstitution nationale, de vouloir bien orienter nos usines en vue de transformer la cyanamide en sulfate d'ammoniaque. La chose est relativement facile et il est préférable de les inciter à cette transformation plutôt que de les laisser en faire du nitrate de chaux ou du nitrate d'ammoniaque.

En tous cas, nous avons d'autres sources de production de sulfate d'ammoniaque, dont je parlerai.

Si, pendant la guerre, nous n'avons pas reçu, notamment de l'Angleterre, pays exportateur de sulfate d'ammoniaque, toutes les quantités que nous espérons, c'est que ce dernier pays se l'était réservé pour l'intensification de sa production agricole. Sa situation insulaire, avec des récoltes inférieures aux nôtres, mettait notre alliée dans un réel embarras et l'obligeait à des précautions que nous ne saurions lui reprocher. Mais, avec une politique énergique et courageuse en la matière, nous pourrions trouver sur notre territoire tout le sulfate d'ammoniaque dont nous aurons besoin.

En premier lieu, envisageant le futur immédiat, les cokeries des régions qui viennent de faire retour à la France vont reprendre toute leur importance et suppléer, je l'espère, au fur et à mesure du développement de l'industrie métallurgique, à l'importation des cokés étrangers. Ces cokeries, prenant le développement qu'il est bien dans les intentions formelles de M. Loucheur de leur imprimer, donneront parmi leurs sous-produits une quantité importante de sulfate d'ammoniaque. M. Loucheur prévoit, pour les quelques mois qui vont suivre, une reprise considérable du développement des industries métallurgiques, non seulement dans ces régions, mais dans les départements du Nord. Si, dans l'année, nous atteignons les 15 millions de tonnes qu'il envisage, nous pourrions compter sur une production de 180,000 tonnes de sulfate d'ammoniaque, alors que la consommation du temps de paix ne dépassait pas 95,000 tonnes. Qu'en outre, l'éducation se fasse, qu'on obtienne que le chauffage soit fait avec moins de gaspillage, de façon plus rationnelle par la transformation des foyers, par une meilleure utilisation du combustible, nous pourrions envisager, sur les 59 millions de tonnes que nous brûlions, une production des plus intéressantes.

Si, en effet, on généralise la distillation de la houille en réservant le coke pour les usages industriels auxquels il convient par sa puissance calorifique égale, voire même supérieure, la production de sulfate d'ammoniaque s'éleva à 600,000 tonnes.

Voilà des chiffres qu'il m'a paru intéressant de donner.

**M. Albert Peyronnet.** Ils sont très intéressants.

**M. le ministre.** Toutefois, il ne faut pas se faire d'illusions, croire qu'il soit possible de procéder, du jour au lendemain, à une révolution semblable dans l'utilisation de la houille ; mais il est bon de lancer des idées

pour y habituer les uns et les autres, pour les livrer à l'étude, à la méditation des industriels, pour préparer les courants d'opinions qui sont les meilleurs préparateurs de la réalisation. (*Très bien ! très bien !*)

Résumant la situation des engrais azotés, nous arrivons à la conclusion suivante : la consommation d'avant-guerre d'azote était de 70,775 tonnes ; nous disposions pendant la guerre de 30 p. 100 de cette quantité ; nous pouvons, par la distillation de la houille, réduite à des proportions possibles, raisonnables, arriver à 120,000 tonnes ; nous pouvons par la cyanamide obtenir 45,000 tonnes, nous pouvons, par les cokeries et les usines à gaz obtenir 15,000 tonnes, soit environ 180,000 tonnes contre 70,000 tonnes que nous employions avant la guerre et contre le chiffre de 700,000 que nous devrions employer si les quantités utilisées en France étaient les mêmes que celles qu'utilisent nos voisins belges, et il n'est pas possible que nous n'arrivions à déterminer une utilisation aussi élevée.

**M. Gaston Menier.** On estime même que si nous employions à l'heure qu'il est sous forme de coke les quantités de houille que nous consommons en France, nous pourrions arriver à une production de 250,000 tonnes de sulfate d'ammoniaque.

**M. le ministre.** Je n'ai pas pris le chiffre maximum ; je me suis arrêté à un chiffre possible.

**M. Gaston Menier.** Le chiffre que je donne est, en effet, un maximum.

**M. le ministre.** J'ai dit, tout à l'heure, qu'en présence de cette situation et de la possibilité pour la France de se suffire à elle-même en engrais azotés, il y aurait à examiner — et je demande au Sénat la permission de ne pas entrer dans trop de détails sur ce point — la question du régime à établir pour les engrais azotés. Quoi qu'il en soit, la situation est telle que la répartition de ces matières n'aura pas besoin de passer par le canal de l'administration. Je désire laisser au commerce toute sa liberté.

La question des phosphates et des superphosphates est angoissante, quant à présent, mais uniquement parce qu'elle est une question de transport. Nos usines de superphosphates se trouvent, en ce moment, garnies de 250,000 tonnes de marchandises qu'il leur est impossible d'écouler sur les centres de consommation, et les détenteurs sont d'autant plus émus de cette situation qu'ils envisagent comme possible l'arrivée sur le territoire des phosphates de l'Algérie, dans de meilleures conditions de fret, par suite de l'amélioration de la rotation des navires et de la suppression des primes pour assurance de guerre.

Je n'insiste donc pas sur la question des phosphates et des superphosphates. Cependant, au cours de ce débat, il a été signalé avec raison que des contrats avaient été passés autrefois entre les exportateurs tunisiens et des acheteurs étrangers, notamment d'Allemagne. Il est évident qu'une des grosses préoccupations du Gouvernement est de faire que ces contrats puissent être résiliés ; s'ils étaient maintenus, les Allemands pourraient se procurer des phosphates en Tunisie dans de meilleures conditions que nous-mêmes. Ce serait intolérable. (*Très bien ! très bien !*)

**M. Hervey.** La même question se pose d'ailleurs avec nos amis anglais.

**M. le ministre.** Tout le régime d'exportation des phosphates de Tunisie doit être examiné. Nous n'avons dans le monde qu'un seul concurrent pour les phosphates : c'est l'Amérique. Au cours des conférences qui s'ouvrent, il y aura des problèmes comme

celui-ci qui devront être tranchés. Je m'excuse de ne pas entrer dans des détails, pour l'excellente raison qu'une question qui n'est pas au point ne doit pas être portée à la tribune : on risquerait ainsi de fausser les négociations. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne parle pas des superphosphates d'os et des phosphates moulés, bien que cependant ils aient présenté un grand intérêt pendant cette guerre et j'en arrive — j'abrège à cause de l'heure tardive — aux engrais potassiques.

Pour les engrais potassiques notre situation en temps de paix était déplorable. Nos cultivateurs avaient hésité à employer la potasse ; aujourd'hui qu'ils pourront disposer d'énormes quantités, nous devons, les uns et les autres, multiplier la propagande pour généraliser l'emploi des engrais potassiques. Ce sont ceux qui développent le plus la formation de l'amidon dont nous aurons plus que jamais besoin, tant pour notre production sucrière que pour améliorer la qualité de nos céréales.

La situation des engrais potassiques est très nette. Pendant la guerre, nous nous sommes contentés de petites fabrications de fortune ; je ne parle que pour mémoire des engrais potassiques que nous avons extraits des algues, des poussières de métallurgie des hauts fourneaux. Nous avons eu aussi un peu de potasse italienne et tunisienne. Aujourd'hui, la situation est toute différente grâce aux événements militaires dont nous nous réjouissons tous.

D'après les derniers renseignements fournis par M. Loucheur, qui a étudié la question sur place, le bassin de Mulhouse compte dix-huit puits dont quinze sont actuellement en parfait état et pourront fournir incessamment par jour 1,000 tonnes de potasse.

À côté de cette production immédiate ou quasi immédiate, sur laquelle nous pouvons compter, envisageons ce que sera la production dans tout le bassin de l'Alsace. Des calculs qui ont été faits, et en prenant simplement la sylvinite au taux de 25 à 40 p. 100 de chlorure, nous pouvons considérer que nous avons là une fortune inépuisable, puisqu'elle s'élève à 600 millions de tonnes de chlorure de potassium.

Cet examen de la question des engrais étant terminé, nous pouvons dire que l'agriculture a déjà à sa disposition, sur le territoire, tous les engrais dont elle a besoin d'ici les ensemencements du printemps.

La grosse question est maintenant d'arriver à transporter ces engrais. J'ai demandé à M. Claveille, pour faciliter les transports, que les mesures qui ont été prises pour le ravitaillement leur soient appliquées. J'espère obtenir ainsi, avec les dispositions que M. Claveille commence à mettre en application, une amélioration assez rapide pour que les superphosphates puissent être employés avant le mois de février. S'il en était différemment, nous n'aurions plus que la ressource de voir parvenir en temps utile des engrais répondant à un but différent, je veux parler des nitrates et des sulfates d'ammoniaque.

La situation, pour les engrais, va donc se trouver totalement différente de ce qu'elle a été en temps de guerre, alors que, du fait de la pénurie des marchandises, il avait fallu une réglementation qui, vous en conviendrez, fut peu tracassière, à part quelques erreurs dont M. Riou a parlé et sur lesquelles je me réserve de faire une étude complète.

Cette réglementation était nécessaire pour assurer une répartition équitable des engrais entre tous les consommateurs.

La réglementation intervenue a permis de ménager tous les intérêts. Dans l'après-guerre, maintenant que les quantités de-

viennent importantes, l'industrie et le commerce, en matière d'engrais, comme en beaucoup d'autres matières, vont pouvoir rentrer dans le droit commun. L'Etat va enfin cesser de réglementer et son rôle redeviendra surtout un rôle d'orientation et d'harmonisation des efforts des uns et des autres. (*Très bien ! très bien !*)

Il devra cependant exercer une surveillance pour éviter le gaspillage, pour intensifier les fabrications, pour aider les industries nouvelles et pour assurer les débouchés. Mais ce sera là pour lui une tâche plus agréable que celle d'établir des restrictions dont j'ai eu à supporter la lourde charge.

**M. Charles Riou.** Qu'il fasse appel aux compétences qui ne sont pas toujours les compétences administratives !

**M. Henry Boucher.** Et surtout à la liberté !

**M. le ministre.** Dans l'examen très rapide que je viens de faire de la question des engrais, je crois avoir démontré à la haute Assemblée que l'impression un peu pessimiste qui résultait du très bel exposé de M. Martinet était excessive. Je crois, en effet, que l'avenir se montre souriant.

En ce qui concerne la question de la main-d'œuvre, le problème est aujourd'hui complètement différent de celui que l'honorable sénateur vous a présenté tout à l'heure. M. Martinet m'a reproché d'avoir enlevé à l'intérieur un certain nombre de prisonniers de guerre, mais il y avait à cela une raison majeure. C'est que nous étions au moment le plus grave que nous ayons connu dans cette guerre, à la période du suprême effort, lorsqu'il convenait de tout faire pour faciliter l'action militaire que nos troupes poursuivaient sur le front. Vous vous rappelez les coups de marteau que le maréchal Foch assénait de tous côtés ; il était indispensable, alors, de fournir aux transports maritimes et terrestres l'aide dont ils avaient besoin pour décharger et acheminer rapidement tout ce qui nous était indispensable.

Maintenant que nous allons pouvoir jouir de la victoire, la situation est tout autre. Nous nous sommes trouvés en face des besoins des territoires récupérés, dont nous attendions si impatiemment la délivrance. Il convenait de permettre le retour à la terre des malheureux qui en avaient été éloignés pendant quatre ans, de faire immédiatement un effort pour remettre en état les chemins et les terrains, et d'y faciliter la reprise de la vie économique.

M. Martinet m'a également reproché d'avoir relevé le taux de la redevance aux prisonniers agricoles. Ce taux avait été fixé à 2 fr. En raison des demandes des services de guerre, qui avaient besoin de cette main-d'œuvre, j'ai cru bien servir les intérêts de l'agriculture en acceptant une majoration provisoire, plutôt que de laisser ces prisonniers s'en aller vers d'autres affectations. Mais la situation ayant changé, j'ai pu obtenir de M. le président du conseil que la redevance fût désignée. Aujourd'hui, elle n'est plus que de 1 fr. 25, de telle sorte que les critiques formulés tout à l'heure n'ont plus d'objet présentement.

M. Peyronnet soulignait la nécessité de se préoccuper dans cette question de la main-d'œuvre agricole, des meilleurs moyens d'amener à la terre le personnel qui remplacerait les malheureux qui ont succombé en faisant si vaillamment leur devoir. C'est un problème extrêmement complexe parce qu'il soulève, en réalité, le problème de l'immigration qui est fonction des règlements de travail, des conditions qui seront assurées aux travailleurs étrangers ; c'est une de ces nombreuses questions qui seront traitées au cours de la conférence de la paix.

M. Peyronnet a également fait, en termes très heureux, l'éloge des femmes et des enfants qui ont si merveilleusement travaillé pendant cette guerre. Le Sénat l'a acclamé et je crois répondre au désir de la haute Assemblée en disant qu'à l'occasion de la reprise des promotions du mérite agricole, j'ai pensé qu'il fallait réserver la presque totalité des croix aux femmes et aux enfants. (*Très bien ! très bien !*)

M. Martinet, au cours de son interpellation, a présenté un certain nombre de chiffres sur les charges de l'agriculture en France et en Allemagne. Je regrette, n'ayant pas moi-même apporté de chiffres, de ne pouvoir discuter avec lui. Je suis à sa disposition pour examiner la question à nouveau. Il peut être certain que, la guerre devant entraîner avec elle la révision des impôts, l'actuel ministre de l'agriculture, s'il a encore ce jour-là la charge de la défense de nos ruraux, plaidera du mieux qu'il pourra la cause des vaillants qui ont fait leur devoir pendant cette guerre. Car il importe, pour assurer la production, que non seulement on donne aux agriculteurs des facilités, mais aussi la certitude qu'ils ne payeront que la part la plus réduite, celle qui constitue le minimum équitable. (*Très bien !*)

M. Peyronnet m'a signalé, d'autre part, la nécessité de faire accorder, en ce moment-ci, non pas des sursis — l'expression est condamnée — mais la mise à la disposition de la terre du plus grand nombre possible d'artisans agricoles. C'est, en effet, une nécessité absolue, à l'heure présente. Il est indispensable, au moment où tous les ruraux vont rentrer chez eux, que les outils et les machines agricoles soient remis en état, que les houes, les charrues soient réparées, que tous les appareils puissent être à même de servir. Une formule peut être trouvée, je crois, permettant d'accélérer la reconstitution du matériel agricole.

M. Peyronnet m'a signalé tout l'intérêt qu'il y aurait également à organiser le marché du travail ; il m'a demandé d'insister auprès de l'autre Assemblée pour que le texte sur lequel notre collègue de la Chambre, M. Pierre Rameil, avait établi un si beau rapport, soit rapidement présenté.

J'ai eu, à ce sujet, je puis le dire tout de suite à l'honorable sénateur, des conversations fréquentes avec mon collègue M. Colliard, et je crois que l'entente se fera entre nos deux services. Je tenais, en effet, à ce qu'il n'y eût aucune espèce d'assimilation établie entre les conditions du travail agricole et les conditions du travail industriel : les règles de l'un ne peuvent pas s'appliquer à l'autre. (*Très bien ! très bien !*)

M. le sénateur Peyronnet a également insisté sur la nécessité d'améliorer l'hygiène des logements agricoles. Si nous voulons hâter le retour à la campagne, si nous voulons y maintenir ceux qui l'habitent, permettre un meilleur recrutement des ouvriers et les arracher aux villes tentaculaires, il faut que les conditions d'hygiène à la campagne deviennent meilleures et les conditions d'habitation plus agréables.

Tout cela constitue un gros problème. Comment le résoudre ? car il ne suffit pas de poser la question. Les seuls systèmes qui semblent pouvoir être envisagés consistent, le premier, dans l'octroi d'encouragements et l'exonération d'impôts aux propriétaires qui amélioreront leurs habitations ; un second, dans la vulgarisation de l'emploi de la lumière électrique à la campagne, et un dernier, enfin, dans l'éducation à faire des uns et des autres.

En ce qui concerne la dernière question posée par M. le sénateur Peyronnet, celle du matériel agricole, je suis heureux de pouvoir dire au Sénat que M. Loucheur, d'accord avec moi-même, s'est vivement

préoccupé d'utiliser les usines de guerre, de transformer les usines de mort en usines de vie, en usines de production. (*Très bien !*) Présentement, j'ai des conférences fréquentes avec un certain nombre de ces industriels, avec les services techniques, avec les agriculteurs, en vue d'orienter ces usines vers la fabrication des machines dont nous avons le plus pressant besoin, suivant des types généraux permettant aux agriculteurs de se procurer plus aisément les pièces de rechange qui leur manquent, afin que ces agriculteurs aient, en outre, plus facilement, la possibilité de faire réparer lesdits appareils, soit par des réparateurs sédentaires, qui feraient leur instruction dans ces usines, soit par des réparateurs mobiles, qui seraient placés dans les différents dépôts de vente.

Il n'est pas douteux que, dans cette période de transition entre le travail des munitions et le travail de la production mécanique agricole, il se présente un grand nombre de difficultés, des hésitations nombreuses et légitimes. Les textes qui vous sont présentés et qui seront incessamment discutés par les Chambres permettront à ces industriels, je puis le dire, de développer cette fabrication et de faire, pour les premières récoltes, pour nos foins, pour nos moissons, des machines françaises en assez grand nombre pour que notre agriculture industrialisée puisse parer au manque de bras dont elle va malheureusement tant souffrir.

En ce qui concerne les chevaux, dont M. Gaston Menier, avec tant de raison, a déploré la pénurie, j'espère, comme suite aux conversations que j'ai eues avec les représentants des armées anglaises et américaines, qu'un certain nombre des chevaux importés par ces armées resteront sur le territoire. Les arguments que j'ai invoqués sont, non seulement des arguments de sentiment, portant sur la nécessité de venir en aide à nos paysans qui ont souffert plus que tous les autres dans cette guerre, mais encore des arguments de raison et de valeur qui ont, je le crois, touché des représentants de nos alliés.

J'espère donc qu'un certain nombre de ces chevaux pourront être laissés à nos agriculteurs. Inutile d'ajouter que la première part sera réservée aux départements des régions libérées. (*Très bien ! très bien !*)

M. Riou a bien voulu me signaler quelques injustices dans la répartition des engrais et des fautes d'affectation. Je lui promets d'examiner la question et de l'en entretenir aussitôt.

**M. Charles Riou.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le ministre.** M. Cazeneuve, à qui j'ai répondu au cours de l'exposé rapide que j'ai fait de la question des engrais, a bien voulu me demander s'il ne serait pas nécessaire de prévoir immédiatement l'importation de potasse d'Allemagne.

Si les puits que M. Loucheur pense mettre immédiatement en action ne devaient pas être utilisés aussi tôt qu'il l'espère, il n'est pas douteux que nous exigerions de l'Allemagne la fourniture d'engrais potassiques. (*Très bien ! très bien !*)

De même, pour la question si préoccupante des sacs, j'ai l'espérance que ceux qui servaient de sacs à terre dans les retranchements et les travaux du front pourront incessamment être utilisés pour les besoins de l'agriculture. Toutes les formalités de cession sont en cours d'accomplissement.

D'autre part, les mesures qui ont été prises par M. Clémentel au cours des dernières réunions de Londres, il y a quinze jours, vont permettre d'intensifier l'importation des jutes nécessaires pour la fabrication des sacs.

L'honorable M. Cazeneuve a eu raison de dire qu'un agriculteur qui a besoin d'engrais hésite à payer 4 francs un sac qui a une valeur nulle, puisqu'il est oxydé et abîmé par le contact de l'engrais. Rien ne sera négligé pour faire cesser cette situation.

Messieurs, à cette heure tardive, j'aurais voulu tracer à grandes lignes comment j'entends le problème de la production intensifiée de l'agriculture. Je crois que, de toutes les industries, l'agriculture est celle qui doit immédiatement entrer dans la voie de la production, de la surproduction, si je puis dire. En effet, il ne faut pas compter immédiatement sur la mise en valeur de nos usines dans toutes les régions dévastées par l'ennemi.

L'agriculture, au contraire, a la matière première, le terrain, elle a les hommes, elle a la volonté, elle aura les engrais. En conséquence, il s'agit de chercher de quelle façon elle peut être aidée. Il n'est pas douteux qu'il n'y a pas un pays au monde aussi privilégié que la France au point de vue du sol et des possibilités culturales. Il n'y a pas un pays qui soit aussi merveilleusement doté que le nôtre, tant pour le climat que pour les qualités et la fertilité du terrain.

Mais, sans méconnaître la bonne volonté de l'agriculture et ses efforts toujours inspirés des mêmes traditions, il faut aujourd'hui, je crois, donner à notre agriculture française une orientation plus scientifique. Cela se fera d'autant plus aisément, que nos agriculteurs mobilisés ont parcouru différentes régions du territoire, quelquefois même différents pays étrangers, se sont livrés à des comparaisons utiles, ont été en contact avec des hommes d'une culture technique plus complète; ils ont utilisé des machines de tous ordres, ils se sont rendu compte qu'il était possible désormais de modifier leurs habitudes culturales et d'utiliser des appareils, des moteurs qui jusqu'ici leur avaient paru d'une conduite difficile ou à tout le moins délicate. Dans ces conditions, il n'est pas douteux qu'il soit possible de donner à l'agriculture une orientation nouvelle.

Cela, messieurs, est d'autant plus nécessaire, que c'est elle seule qui pourrager le bas de laine, nous donner les ressources nécessaires pour établir l'équilibre de nos finances et compléter les versements que l'ennemi doit et que nous saurons lui imposer. (*Très bien!*)

Comment atteindre ce but? Pour obtenir cette surproduction agricole, je crois que le seul encouragement ne suffit plus, je le dis très nettement. On ne doit plus croire que l'encouragement tel qu'il a été pratiqué puisse être désormais la base et le principe de toute une politique d'action agricole.

Si nous ne voulions considérer que la politique de l'encouragement, il conviendrait, en tout cas, de la modifier, de ne plus lui maintenir sa forme actuelle, qui n'a souvent que le caractère d'une subvention au-mônère, poussièreuse. Mais il me semble, en vérité, qu'il faut parler un autre langage, à l'agriculteur, il faut s'adresser au plus puissant des mobiles, à l'intérêt, lui montrer, non pas par un enseignement didactique, mais par des conversations à domicile, par des comparaisons tangibles, qu'aux pratiques anciennes doivent se substituer d'autres plus modernes.

On dira sans doute que l'agriculteur sait bien ce qu'il doit faire dans son terrain, car il connaît mieux que quiconque les engrais et les cultures qui conviennent à sa terre. Mais il est permis de répondre qu'il ignore parfois les cultures auxquelles il pourrait la consacrer et qu'il devrait rompre avec cette habitude de vouloir cultiver tout d'abord ce qui doit assu-

rer ses propres besoins. C'est ce qu'on a obtenu en Allemagne et c'est la raison pour laquelle on y est arrivé à ces chiffres que l'on présente dans tous les débats agricoles. Chez nos ennemis, on ne met pas de seigle dans des terres à blé ou du blé dans des terres à seigle; on a renoncé à la culture classique pour faire de la culture rationnelle, donc de la culture profitable.

Tels sont les principes qu'il importe de répandre. Je crois que le jour où l'agriculteur aura compris que c'est une hérésie que de s'obstiner à faire du blé dans des terres où il devrait faire du seigle, ou de faire du blé dans une terre où il aurait avantage à faire des prairies, et qu'il a plus d'intérêt à acheter du pain chez le boulanger qu'à le fabriquer lui-même ou à produire le blé nécessaire à sa fabrication, un grand progrès sera réalisé.

C'est là évidemment un travail d'éducation à faire. Ce travail, nous ne pouvons l'attendre que d'une méthode: la commercialisation après l'industrialisation de l'agriculture.

Que faut-il entendre par « commercialisation de l'agriculture »? Il faut que le cultivateur sache exactement quelle est la valeur des marchandises qu'il produit, c'est-à-dire leur véritable prix de revient.

**M. Hervey.** C'est cela!

**M. le ministre.** Je sais bien que les professeurs d'économie rurale diront qu'il est très difficile de l'établir. Evidemment, quand on veut l'établir pour un seul produit et pour une seule année: mais il est possible de l'établir pour la durée d'un bail, par exemple. Si les agriculteurs avaient pu estimer la valeur du prix de revient de leurs produits, vous n'auriez pas vu, en temps de paix, pour ne prendre qu'un seul exemple, des producteurs vendre du lait à dix centimes le litre. Il suffit de faire un simple calcul, de faire, non seulement le calcul agricole du produit, mais le calcul de sa valeur alimentaire, pour se rendre compte que ce prix de dix centimes laissait l'agriculteur en perte. (*Très bien! très bien!*)

Le jour où, par l'instituteur, des cours de comptabilité agricole pourront être organisés, un véritable progrès sera réalisé. Le rôle de l'instituteur est tout indiqué en cette espèce: on ne peut lui demander l'ajustement de la science à la pratique agricole; son rôle est de donner des idées générales, de mettre le cultivateur à même de comprendre la portée, la valeur des découvertes. J'aimerais le voir expliquer comment doit être tenue une comptabilité, comment peut être établi le calcul des prix de revient. Ce jour-là, l'agriculteur saura plus exactement quels sont les sacrifices qu'il peut faire pour intensifier sa production; il saura quelle est la somme qu'il peut affecter à l'amélioration de ses bâtiments, au salaire de ses ouvriers. Il hésitera d'autant moins qu'il pourra plus exactement défendre ses droits et obtenir les prix qui lui ont été si longtemps marchandés.

Son orientation commerciale étant ainsi faite, il faut lui donner la possibilité d'avoir enfin — M. Peyronnet l'a dit tout à l'heure — les semences qui conviennent à son sol, des semences d'élite, comme on l'a fait dans tous les autres pays.

Il faut aussi lui donner la possibilité de procéder à la sélection animale indispensable. M. Peyronnet le rappelait avec raison dans ce débat à l'occasion des mesures à prendre pour le contrôle des taureaux. Un texte est soumis à la Chambre des députés; j'espère qu'il sera bientôt voté. Je suis certain que la haute Assemblée s'empressera de l'examiner.

J'en arrive aux différents moyens de produire. Vous avez résolu, ces jours derniers,

au point de vue législatif, le problème du remembrement. Il reste maintenant, si vous voulez fixer l'agriculteur à la terre et lui permettre d'exploiter dans de bonnes conditions, à rechercher tous les moyens d'améliorer la vie à la campagne, la possibilité de s'y transporter facilement et de transporter vers les centres de consommation les produits de la terre. C'est le problème des chemins qui se pose. Impérieux pour demain, c'est le problème des transports ruraux et généraux. C'est la vie intensifiée.

**M. Brager de La Ville-Moysan.** C'est le problème des colis postaux de 50 kilogrammes. (*Très bien!*)

**M. le ministre.** Je suis très partisan de ce système et de la relation directe entre le consommateur et le producteur.

**M. Eugène Lintilhac.** Et on appelle cela l'après-guerre!

**M. le ministre.** Je me suis expliqué tout à l'heure sur la question des engrais. Il reste à résoudre celui de leur transport.

**M. Gaston Menier.** C'est le plus gros problème à résoudre en ce moment.

**M. le ministre.** C'est un gros problème auquel M. Claveille consacre toute son activité. Il faut lui faire confiance. Les circonstances sont difficiles.

Je ne parle pas de la question du crédit mutuel agricole. Vous la connaissez, messieurs. L'examen auquel nous procédions ces jours-ci de la loi d'avril 1918 et de la loi de mars 1910 démontre qu'en ce qui concerne les mutilés de la guerre certains ajustements sont indispensables. J'espère sous peu présenter un texte à cet effet.

Enfin, messieurs j'en arrive à l'enseignement agricole. Incessamment la loi que vous avez votée va entrer en application. Les décrets actuellement soumis à l'examen de M. le ministre des finances vont permettre de réaliser les vœux de l'agriculture.

Comme vous, j'ai voulu que l'enseignement s'appliquât aux cultivateurs dans des formes qui leur fussent accessibles, que le professeur d'agriculture ne fût pas un professeur qui, dans sa chaire, attend son client l'agriculteur, mais qui va trouver ce client à son domicile. J'escompte que ces conversations, que cette mobilité des professeurs d'agriculture, ces relations entre cultivateurs et techniciens permettront à nos agriculteurs d'appliquer leur volonté, leur désir de modernisation à des fins qui nous évitent toute déception, et nous donnent la meilleure production que nous puissions espérer.

**M. Eugène Lintilhac.** Sans oublier les chambres d'agriculture.

**M. le ministre.** Les chambres d'agriculture donneront, j'en suis certain, d'utiles résultats.

Messieurs, je m'excuse d'avoir été aussi long et de m'être aussi longtemps attardé. (*Non! non!*) Pour tout résumer, comme ministre du ravitaillement, je n'ai pas voulu être l'esclave des théories; ma politique a été une politique réaliste, elle a été adaptée à toutes les nécessités du moment, et d'aucunes, on peut le dire, ont été cruelles. Ministre de l'agriculture, je me suis toujours préoccupé de tenir compte des contingences, d'établir à la production un parallélisme constant entre les prix d'achat du commerce et ceux de l'indendance. On me rendra cette justice que j'ai pu arriver à faire que toutes les réclamations formulées par les agriculteurs contre la brutalité, contre l'injustice des réquisitions ont progressivement disparu. (*Très bien!*)

Quant à l'avenir, il me semble que,

même que dans le passé, l'intervention de l'Etat devait être en rapport constant avec les transformations qui s'opéraient au cours de la guerre, de même il importe qu'avec le retour progressif à la vie normale, avec le retour des mobilisés à leurs occupations habituelles — et par mobilisés j'entends aussi bien les hommes que les choses, les hommes que les usines, les industries — il importe, dis-je, que successivement les réglementations qui cesseront d'être nécessaires disparaissent. (*Très bien!*) Celles qui subsisteront n'auront pour limite que les précautions indispensables contre le gaspillage et contre la spéculation.

Messieurs, suivant ou devant les événements, ajustant mon action aux faits ou aux légitimes prévisions, j'ai l'espoir de pouvoir abaisser bientôt nombre de barrières afin de faciliter l'équilibre : mais j'y apporterai toute la prudence nécessaire pour que cet équilibre ne risque pas d'être compromis. (*Vifs applaudissements.*)

**M. Henry Boucher.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Henry Boucher.

**M. Henry Boucher.** Messieurs, à cette heure tardive, je ne retiendrai l'attention du Sénat que quelques minutes.

Je ne reprocherai pas à M. le ministre de l'Agriculture de nous avoir invités aux longs espoirs et aux vastes pensées. J'admire même sa foi, mais la foi, qui jadis a transporté les montagnes, n'est pas encore parvenue à transporter un wagon de phosphates : or, c'est la question des phosphates qui m'inquiète pour l'instant.

Nous partageons toutes les espérances de M. le ministre et nous croyons même avoir des renseignements sur les projets de nos alliés pour nous donner des engrais azotés.

Je sais aussi tout le profit que nous pourrions tirer des usines de Ludwigshafen et d'Oppau ; mais cela, c'est l'avenir, un avenir lointain malheureusement, car sa réalisation ne dépend pas de nous seuls. Un problème qui dépend de nous est celui de la fourniture abondante et de la fabrication intensive des superphosphates par les phosphates. C'est sur ce point que je désire attirer votre attention.

Une assemblée voisine a entendu des déclarations extrêmement satisfaisantes et encourageantes de l'honorable M. Bouisson. Nous avons su qu'il se proposait enfin de jeter un pont sur la Méditerranée, entre la France et l'Afrique du Nord. Et savez-vous quel a été le résultat de ses promesses ? Ce fut l'extinction immédiate et complète des rares transports qui pouvaient subsister encore. Pourquoi ? C'est que la compagnie transatlantique et les différentes compagnies en possession de faire des transports, sachant qu'une concurrence allait leur être ouverte, ont supprimé immédiatement les réparations de bateaux et la mise à la disposition de ce service spécial les rares bateaux qui pouvaient fonctionner encore, si bien que toute importation de Tunisie et d'Algérie sur la France a pour ainsi dire, virtuellement cessé, et que les exportations elles-mêmes sont rendues impossibles, à telles enseignes que notre honorable collègue, M. Flandin, attend encore, depuis de longues semaines, la possibilité d'apporter ses lumières et la sagesse de son administration à la Tunisie. (*Sourires.*)

**M. Hervey.** L'Algérie est restée huit jours sans recevoir un bateau de Marseille.

**M. Henry Boucher.** Je crois que ce n'est pas par un paquebot, mais par un cargo que le résident général pourra être transporté en Tunisie, on attend un torpilleur, et je

crains bien qu'on ne puisse pas trouver un sous-marin !

Voilà, messieurs, la situation lamentable dans laquelle nous sommes en ce moment : nous ne pouvons pas recevoir de phosphates.

Je ne vous parlerai pas, monsieur le ministre, de cette question des huiles dont nous nous sommes si souvent entretenus et au sujet de laquelle j'ai rencontré votre bonne volonté, je m'empresse de le reconnaître. Mais, de grâce, demandez à M. Bouisson de faire en sorte que, si ses promesses ne peuvent être réalisées, au moins ses efforts n'atteignent pas les possibilités de transport encore existantes, que la fertilité de ses promesses ne supprime pas les réalisations précaires que nous pouvons encore espérer !

C'est là une supplication que je vous adresse, en ce qui concerne les phosphates, monsieur le ministre, au nom de nos intérêts agricoles et de notre ravitaillement, puisque vous êtes à la fois ministre du ravitaillement et de l'agriculture. Je vous l'adresse aussi au nom de cette Afrique du Nord, dont les cultivateurs, qui ont si bien combattu dans nos armées, méritent toute notre attention et toute notre bienveillance. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion est close.

Je suis saisi de l'ordre du jour suivant, signé de MM. Gaston Menier et Martinet :

« Le Sénat,

« Confiant dans les déclarations de M. le ministre de l'agriculture pour prendre les mesures nécessaires en vue d'améliorer la production agricole, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre et les engrais, ainsi que pour réprimer les abus,

« Passe à l'ordre du jour. »

Il n'y a pas d'observation ?... (*M. le ministre fait un signe d'assentiment.*)

Je consulte le Sénat sur cet ordre du jour. (L'ordre du jour de MM. Gaston Menier et Martinet est adopté.)

#### 7. — DÉPÔT DE PROJET DE LOI

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture pour le dépôt d'un projet de loi pour lequel il demande au Sénat de vouloir bien déclarer l'urgence.

**M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement.** J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le président du conseil, ministre de la guerre, de M. le ministre des finances, de M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, des transports maritimes et de la marine marchande, et au mien, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à une avance complémentaire à la chambre de commerce de Saint-Quentin.

**M. le président.** S'il n'y a pas d'opposition, veuillez donner lecture de l'exposé des motifs.

**M. le ministre.** Messieurs, la chambre de commerce de Saint-Quentin a été chargée, en exécution de lois votées par le Parlement, d'acheter des marchandises en vue de faciliter le ravitaillement des populations civiles du département de l'Aisne pendant la durée des hostilités.

Un décret du 9 février 1915, sanctionné par la loi du 29 mars de la même année, avait ouvert à cette fin, à la chambre de commerce, un crédit de 2.500.000 fr., que la loi du 31 octobre 1916 a augmenté de deux millions.

Les avances ainsi consenties à titre remboursable à la chambre de commerce de Saint-Quentin s'élèvent donc actuellement

à la somme de 4.500.000 fr. Les crédits ont été utilisés au mieux des intérêts des habitants du département. La chambre de commerce a constitué des stocks très importants, selon les indications et sous le contrôle de l'administration centrale du ravitaillement.

A la suite de la première offensive de la Somme, en 1916, et du dégagement des territoires qui, au début de 1917, en a été la conséquence, cette compagnie s'est acquittée de sa mission dans des circonstances particulièrement difficiles, étant donné les destructions systématiques opérées par l'ennemi et le dénuement absolu des populations récupérées. Aux heures critiques de l'offensive allemande de 1918, la Chambre de commerce a dû ramener à l'arrière les stocks qu'elle avait constitués dans certains dépôts avancés. A cette occasion encore, grâce au dévouement et à l'expérience de ses collaborateurs, elle a réussi à réduire au minimum les pertes en marchandises.

Reprenant un rôle actif dès que la tournure des événements militaires nous devint favorable, la Chambre de commerce de Saint-Quentin a ravitaillé, à la suite de l'avance des troupes alliées, à partir du 22 juillet dernier jusqu'à ce jour, toute une partie du département placée en dehors de la zone d'occupation de l'ennemi, dans une étroite collaboration avec les autorités locales.

Grâce à son entremise, des vivres ont pu être fournis aux communes, aux coopératives et au commerce local, à des prix relativement modérés, puisqu'aux termes des conventions passées, cette compagnie s'interdit de prélever un bénéfice et se borne à majorer de 3 p. 100 le prix de revient des denrées pour se couvrir des frais de gestion et de conservation.

La tâche de la chambre de commerce de Saint-Quentin, pour importante qu'elle ait été, est loin d'être achevée. Tous les efforts du Gouvernement tendent à faire reprendre la vie économique dans ces régions si durement éprouvées et, dans cet ordre d'idées, il est inutile d'insister sur le concours efficace qui sera prêté par la chambre de commerce.

Mais, pour permettre à celle-ci de continuer sa mission, il est indispensable de lui ouvrir de nouveaux crédits. Il convient de remarquer tout d'abord qu'au moment où les premières avances lui ont été consenties, le Gouvernement ne pouvait envisager que le ravitaillement de la partie du département alors occupée par l'ennemi. Or, par suite de l'offensive allemande de mars à mai dernier, l'invasion a dépassé la Marne et la chambre de commerce s'est trouvée dans l'obligation de faire face à une situation qui n'avait pas été prévue lors du vote des premières lois.

Cette charge a été d'autant plus lourde que l'ennemi en se retirant a commis des actes de déprédation et de dévastation et qu'il a fallu tout mettre en œuvre pour suppléer aux efforts du commerce local, qui n'a pas survécu à l'invasion.

En outre, par suite de la prolongation des hostilités et de toutes les gênes qui en sont résultées, le prix de toutes les denrées a considérablement augmenté. La crise des transports immobilise dans les ports des marchandises déjà payées et nécessite par là un fonds de roulement beaucoup plus considérable.

Enfin, la chambre de commerce a été désignée comme organe d'approvisionnement et de répartition du combustible pour les besoins des usines et du foyer domestique. Cette obligation entraîne nécessairement un mouvement de capitaux plus important.

Toutes ces raisons motivent le vote par

le Parlement d'un complément d'avance que, d'accord avec la chambre de commerce et le préfet, le Gouvernement estime devoir être fixé à 10,500,000 fr.

Ainsi le montant total des avances consenties à la chambre de commerce de Saint-Quentin s'élèverait à la somme de 15 millions et, comme il paraît nécessaire d'allonger le délai qui avait été primitivement envisagé, nous vous proposons de décider que la mission de cette compagnie durerait jusqu'à l'expiration des douze mois suivant la publication du décret fixant la cessation des hostilités.

Tel est l'objet du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations et dont l'urgence est incontestable.

**M. le président.** Je consulte le Sénat sur l'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi sera imprimé, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Adhésion.*)

### 8. — DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** La parole est à M. Millès-Lacroix pour un dépôt de rapport sur un projet de loi pour lequel il demande au Sénat d'ordonner la discussion immédiate, et l'insertion au *Journal officiel* avec inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**M. Millès-Lacroix.** J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. Touron, un rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à une avance complémentaire à la chambre de commerce de Saint-Quentin.

**M. le président.** Je suis saisi d'une demande de discussion immédiate, signée de vingt de nos collègues dont voici les noms : MM. Millès-Lacroix, Lintilhac, de Selves, Cazeneuve, Peyronnet, de La Batut, Chabert, Savary, Doumergue, Menier, Simonet, Goy, Boucher, Flandin, Hervey, Grosjean, Peschaud, Cannac, Blanc et Loubet.

Je consulte le Sénat sur la discussion immédiate.

(La discussion immédiate est prononcée.)

**M. le président.** S'il n'y a pas d'opposition, l'insertion au *Journal officiel* et l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance sont ordonnées. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Millès-Lacroix, pour un dépôt de rapport sur un projet de loi pour lequel il demande au Sénat de déclarer l'urgence, la discussion immédiate, l'insertion au *Journal officiel* et l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**M. Millès-Lacroix.** J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. de Selves, un rapport fait au nom de la commission des finances, chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1918 (suppléments temporaires de traitement pour cherté de vie et pour charges de familles).

**M. le président.** Je suis saisi d'une demande de discussion immédiate, signée de vingt de nos collègues dont voici les noms : MM. Millès-Lacroix, Lintilhac, Loubet, Grosjean, Peschaud, Hervey, Flandin, de Selves, Goy, Menier, de La Batut, Peyronnet, Cazeneuve, Boucher, Doumergue, Chabert, Savary, Simonet, Blanc et Cannac.

Je mets aux voix la déclaration d'urgence. (L'urgence est déclarée.)

**M. le président.** Je consulte le Sénat sur la discussion immédiate.

(La discussion immédiate est prononcée.)

**M. le président.** Si personne ne s'oppose à l'insertion au *Journal officiel*, elle est ordonnée, ainsi que l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole est à M. Reynald.

**M. Reynald.** J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les juges suppléants près le tribunal civil de la Seine.

J'ai également l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de compléter la loi du 2 avril 1918, en vue de rendre provisoirement applicables aux dommages résultant des accidents visés par cette loi la procédure de constatation et d'évaluation des dommages de guerre.

**M. le président.** J'ai reçu de M. l'amiral de la Jaille un rapport fait au nom de la commission de la marine, chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à la création du grade de maître guetteur et à la suppression des classes dans les différents grades pour les guetteurs des électrosémaphores de la marine.

Les rapports seront imprimés et distribués.

### 9. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici, messieurs, quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance :

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. André Lebert tendant à la modification des articles 36 et 43, paragraphe 4, de la loi du 25 ventôse an XI, modifiée par la loi du 12 août 1902, au bénéfice des aspirants au notariat, présents, mobilisés ou appelés sous les drapeaux pendant la guerre ;

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier, pendant la durée de la guerre, le régime des reprises de dot ;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à une avance complémentaire à la Chambre de commerce de Saint-Quentin ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1918 (suppléments temporaires de traitement pour cherté de vie et pour charges de famille) ;

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi de M. Simonet, tendant à faciliter les donations au profit des œuvres d'assistance publique et privée et de celles ayant plus spécialement pour objet le développement de la natalité et la protection de l'enfance ;

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes ;

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'application aux membres de l'enseignement, mobilisés, des lois des 5 août 1914 et 4 août 1917 ;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la réhabilitation, en temps de guerre, des condamnés et des faillis (article 4 disjoint) ;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, concernant la désertion et l'insoumission dans l'armée de terre ;

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Catalogne ayant pour but de modifier les articles 5, 51, 72, 73, 149, 153, 155, 416 et 1033 du code de procédure civile et d'abroger les articles 157, 160 et 161 du même code (modifications des délais en matière civile et commerciale) ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des députés, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage ;

1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant renouvellement du privilège de la banque de l'Algérie et approuvant la modification des statuts de cette banque ;

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier la loi du 9 mars 1918 sur les loyers ;

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi de M. Jénouvrier ayant pour objet de modifier l'article 19 du code civil (condition de la femme française qui épouse un étranger) ;

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, de MM. Henri-Michel et Masceraud, relative à l'apprentissage ;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant les lois des 2 janvier et 7 avril 1917, en ce qui concerne les encouragements à la culture mécanique.

Quel jour le Sénat entend-il fixer sa prochaine séance ?

*Voix nombreuses.* Vendredi !

**M. le président.** J'entends proposer la date de vendredi 27.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Donc, messieurs, le Sénat se réunira vendredi prochain, 27 décembre, à trois heures, avec l'ordre du jour qui vient d'être fixé.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Chef adjoint du service de la sténographie du Sénat,*

ARMAND POIREL.

*RAPPORT fait au nom de la commission des finances, chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à une avance complémentaire à la chambre de commerce de Saint-Quentin, par M. Touron, sénateur.*

Messieurs, la Chambre des députés a voté, dans sa 2<sup>e</sup> séance du 18 décembre courant, un projet de loi tendant à autoriser le ministre des finances à faire à la chambre de commerce de Saint-Quentin une avance complémentaire de 10,500,000 fr. en vue de faciliter l'achat et la répartition des denrées nécessaires au ravitaillement de la population civile du département de l'Aisne.

Les avances que le législateur a déjà autorisées le ministre des finances à faire à ladite chambre de commerce, en vue de pourvoir au ravitaillement de la population civile du département de l'Aisne, s'élèvent à 4,500,000 fr. (loi du 29 mars 1915 : 2 millions 500,000 fr. ; loi du 31 octobre 1916 : 2 millions de francs).

La chambre de commerce de Saint-Quentin s'est acquittée jusqu'ici dans des conditions très satisfaisantes de la tâche

qu'elle a ainsi assumée, mais cette tâche ne fait que s'accroître.

La libération rapide de la partie du département de l'Aisne qui avait été occupée par l'ennemi et l'état dans lequel l'invasisseur a laissé le pays évacué nécessitent une augmentation des moyens de ravitaillement. La charge à laquelle la chambre de commerce doit faire face est d'autant plus lourde que le prix de toutes les denrées a subi une hausse considérable. En outre, la crise des transports immobilise dans les ports des marchandises déjà payées et nécessite par là un fonds de roulement beaucoup plus considérable.

Enfin, la chambre de commerce a été désignée comme organe d'approvisionnement et de répartition du combustible pour les besoins des usines et du foyer domestique. Cette obligation entraîne nécessairement un mouvement de capitaux plus important.

Telles sont les différentes raisons qui motivent l'avance supplémentaire prévue dans le présent projet de loi.

Le projet de loi spécifie en outre que les avances consenties, dont le maximum est ainsi porté à 15 millions, seront remboursables au plus tard à l'expiration des douze mois qui suivront la publication du décret fixant la cessation des hostilités.

Les conditions d'emploi de la nouvelle avance seront déterminées par des conventions arrêtées, d'accord avec le ministre du commerce, entre le ministre de l'agriculture et du ravitaillement et la chambre de commerce de Saint-Quentin.

Votre commission des finances, en présence des heureux résultats obtenus par la chambre de commerce de Saint-Quentin, estime que le Parlement ne doit pas hésiter à accroître ses moyens d'action. Elle vous propose en conséquence de vouloir bien adopter le projet de loi voté par la Chambre des députés.

#### PROJET DE LOI

Art. 1<sup>er</sup>. — Le ministre des finances est autorisé à faire à la chambre de commerce de Saint-Quentin, en sus des avances autorisées par les lois des 29 mars 1915 et 31 octobre 1916, une avance complémentaire de 10,500,000 fr. ayant pour objet de faciliter l'achat et la répartition des denrées nécessaires au ravitaillement de la population civile du département de l'Aisne.

Ces avances seront remboursables au plus tard à l'expiration des douze mois qui suivront la publication du décret fixant la cessation des hostilités.

Art. 2. — Les conditions d'emploi de cette avance seront déterminées par des conventions arrêtées, d'accord avec le ministre du commerce, entre le ministre de l'agriculture et du ravitaillement et la chambre de commerce de Saint-Quentin.

**RAPPORT** fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1918 (suppléments temporaires de traitement pour cherté de vie et pour charges de famille, par M. de Selves, sénateur.

Messieurs, les lois du 4 août 1917 et 22 mars 1918 qui attribuent aux personnels civils de l'Etat des allocations temporaires pour charges de famille ayant été appliquées au personnel de la Chambre des députés, cette décision a pour conséquence de leur faire bénéficier de la loi du 4 novembre 1918, accordant une indemnité excep-

tionnelle de temps de guerre aux personnels civils de l'Etat et un supplément du temps de guerre pour charges de famille aux personnels civils et militaires.

Aucun crédit n'ayant pu être inscrit à cet effet dans la dotation de la Chambre pour 1918, il a été demandé à la Chambre le vote d'un crédit supplémentaire de 120,000 francs. La Chambre des députés l'a adopté dans sa séance du 19 novembre.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de donner votre approbation à la proposition de loi suivante :

#### PROPOSITION DE LOI

Article unique. — Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1918, en addition aux crédits accordés par la loi de finances du 29 juin 1918 et par des lois spéciales, un crédit supplémentaire de 120,000 francs qui sera inscrit au chapitre 50 du budget du ministère des finances : « Dépenses administratives de la Chambre des députés et indemnités des députés. »

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1918.

#### QUESTIONS ÉCRITES

Application de l'article 80 du règlement, modifié par la résolution du 7 décembre 1911 et ainsi conçu :

\* Art. 80. — Tout sénateur peut poser à un ministre des questions écrites ou orales.

\* Les questions écrites, sommairement rédigées, sont remises au président du Sénat.

\* Dans les huit jours qui suivent leur dépôt, elles doivent être imprimées au Journal officiel avec les réponses faites par les ministres. Elles ne feront pas l'objet d'une publication spéciale.

\* Les ministres ont la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai pour rassembler les éléments de leur réponse... »

2280. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 20 décembre 1918, par M. Maurice Faure, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre de réserver un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur afin de récompenser le dévouement désintéressé des médecins civils qui, dégagés de toute obligation militaire, ont donné pendant toute la durée de la guerre des soins gratuits aux soldats blessés ou malades dans des hôpitaux ou formations sanitaires régulières.

2281. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 20 décembre 1918, par M. Brager de La Ville-Moysan, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre quelle sera la situation des aumôniers militaires au point de vue de la démobilisation et s'il pourra leur être accordé des mises en sursis.

2282. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 20 décembre 1918, par M. Perreau, sénateur, demandant à M. le ministre de la guerre si un sous-officier du service automobile classe 1902 par son âge, mais engagé volontaire de la classe 1899 comptant treize années de services militaires dans l'armée active, peut être admis à contracter un rengagement afin de compléter ses quinze ans de services et dans quelles conditions.

#### Ordre du jour du vendredi 27 décembre.

A quinze heures. — Séance publique :

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. André Lebert, tendant à la modification des articles 26 et 43, paragraphe 4, de la loi du 25 ventôse an XI, modifiée par la loi du 12 août 1902,

au bénéfice des aspirants au notariat, présents, mobilisés ou appelés sous les drapeaux pendant la guerre. (N<sup>os</sup> 488 et 503, année 1918. — M. Ordinaire, rapporteur.)

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier, pendant la durée de la guerre, le régime des reprises de dot. (N<sup>os</sup> 293 et 333, année 1918. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à une avance complémentaire à la chambre de commerce de Saint-Quentin. (N<sup>os</sup> 527 et 528, année 1918. — M. Touron, rapporteur. — Urgence déclarée.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1918. (Suppléments temporaires pour cherté de vie et pour charges de famille.) (N<sup>os</sup> 526 et 529, année 1918. — M. de Selves, rapporteur. — Urgence déclarée.)

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi de M. Simonet, tendant à faciliter les donations au profit des œuvres d'assistance publique et privée et de celles ayant plus spécialement pour objet le développement de la natalité et la protection de l'enfance. (N<sup>os</sup> 228 et 493, année 1918. — M. Simonet, rapporteur.)

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes. (N<sup>os</sup> 208, année 1915, et 140, année 1918. — M. Magny, rapporteur.)

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'application aux membres de l'enseignement mobilisés des lois des 5 août 1914 et 4 août 1917. (N<sup>os</sup> 483 et 521, année 1918. — M. Eugène Lintilhac, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la réhabilitation, en temps de guerre, des condamnés et des faillis (article 4 disjoint). (N<sup>os</sup> 409, 429 et 509, année 1918. — M. G. Poulle, rapporteur. — Urgence déclarée.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, concernant la désertion et l'insoumission dans l'armée de terre. (N<sup>os</sup> 487, année 1915 ; 74, 409, 449, 457, année 1916 ; 99 et 337, année 1918. — M. Richard, rapporteur. — Urgence déclarée.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Catalogne ayant pour but de modifier les articles 5, 51, 72, 73, 149, 153, 155, 416 et 1033 du code de procédure civile et d'abroger les articles 157, 160 et 161 du même code (modifications des délais en matière civile et commerciale). (N<sup>os</sup> 51, 112, année 1918. — M. Charles Deloncle, rapporteur.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des députés, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage. (N<sup>os</sup> 163, 338, année 1912 ; 162, année 1913 ; 47, 405, année 1916 ; 270 et 398, année 1918. — M. Catalogne, rapporteur. — Urgence déclarée.)

1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant renouvellement du privilège de la banque d'Algérie et approuvant la modification des statuts de cette banque (N<sup>os</sup> 389 et 466, année 1918. — M. G. Chastenot, rapporteur.)

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier la loi du 9 mars 1918 sur

les loyers. (N<sup>os</sup> 382 et 458, année 1918. — M. Henry Chéron, rapporteur.)

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi de M. Jénouvrier ayant pour objet de modifier l'article 19 du code civil (condition de la femme française qui épouse un étranger). (N<sup>os</sup> 18 et 392, année 1918. — M. Maurice Colin, rapporteur.)

1<sup>re</sup> délibération sur la proposition de loi, de MM. Henri Michel et Mascaraud, relative à l'apprentissage. (N<sup>os</sup> 94, 262, année 1912; 401, année 1914; 82 et 336, année 1918. — M. Henri-Michel, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifiant les lois des 2 janvier et 7 avril 1917, en ce qui concerne les encouragements à la culture mécanique. (N<sup>os</sup> 149, 305 et 403, année 1918. — M. Chauveau, rapporteur; et n<sup>o</sup> , année 1918, avis de la commission des finances. — M. J. Develle, rapporteur. — Urgence déclarée.)

#### Errata

au compte rendu in extenso de la séance du jeudi 19 décembre 1918 (Journal officiel du 20 décembre).

Page 844, 2<sup>e</sup> colonne, 43<sup>e</sup> ligne et suivantes,

Au lieu de :

« ...les ressources du budget de 1919, chiffrées à 9 milliards 800 millions... »

Lire :

« ...les ressources du budget de 1919, chiffrées à 8 milliards 900 millions... »

Page 845, 3<sup>e</sup> colonne, 73<sup>e</sup> ligne,

Au lieu de :

« ...J'ai dû... »

Lire :

« ...Je devrai... »

#### Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du 19 décembre 1918 (Journal officiel du 20 décembre).

Dans le scrutin n<sup>o</sup> 49 sur l'ensemble du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant renouvellement du privilège de la Banque de France, M. Develle (Jules) a été porté comme « n'ayant pas pris part au vote ». M. Develle (Jules) déclare avoir voté « pour ».

Dans le scrutin n<sup>o</sup> 49 sur l'ensemble du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant renouvellement du privilège de la Banque de France, M. Le Roux (Paul) a été porté comme « n'ayant pas pris part au vote ». M. Le Roux (Paul) déclare avoir voté « pour ».

#### PÉTITIONS

RÉSOLUTIONS des commissions des pétitions insérées dans l'annexe au feuilleton n<sup>o</sup> 55 du jeudi 21 novembre 1918 et devenues définitives aux termes de l'article 102 du règlement.

Art. 102. — Tout sénateur, dans le mois de la distribution du feuilleton, peut de-

mander le rapport en séance publique d'une pétition, quel que soit le classement que la commission lui ait assigné. Sur sa demande, adressée par écrit au président du Sénat, le rapport devra être présenté au Sénat.

Après l'expiration du délai ci-dessus indiqué, les résolutions de la commission deviennent définitives à l'égard des pétitions qui ne doivent pas être l'objet d'un rapport public, et elles sont mentionnées au *Journal officiel*.

#### ANNÉE 1918

##### CINQUIÈME COMMISSION

(Nommée le 13 juin 1918.)

Pétition n<sup>o</sup> 81 (du 12 juin 1918). — M. Samdi ben Ahmed, au 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, s'adresse au Sénat pour solliciter une allocation journalière en faveur de sa femme.

M. Eugène Réveillaud, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. — (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n<sup>o</sup> 82 (du 16 juillet 1918). — M. Louis Riche, retraité du Paris-Lyon-Méditerranée, à Saint-Tropez (Var), demande que les retraités du Paris-Lyon-Méditerranée soient assimilés aux petits retraités de l'Etat pour l'indemnité de cherté de vie.

M. Eugène Réveillaud, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre des travaux publics et des transports. — (Renvoi au ministre des travaux publics et des transports.)

Pétition n<sup>o</sup> 84 (du 20 juillet 1918. — M. Garnier (Fortunat), à Montmahoux (Doubs), s'adresse au Sénat pour solliciter une allocation temporaire de 20 fr. par mois comme réformé n<sup>o</sup> 1, 7<sup>e</sup> catégorie.

M. Eugène Réveillaud, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de la guerre. — (Renvoi au président du conseil, ministre de la guerre.)

Pétition n<sup>o</sup> 88 (du 26 juillet 1918.) — M<sup>me</sup> veuve Dagiral, infirmière militaire à l'hôpital complémentaire n<sup>o</sup> 30, à Caen (Calvados), s'adresse au Sénat pour obtenir, en faveur des femmes veuves sans enfants et des demoiselles militarisées, l'indemnité de vie chère avec rappel.

M. Aguilon, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition avec avis favorable, sauf en ce qui concerne le rappel, à M. le ministre de la guerre pour être soumise à M. le sous-secrétaire d'Etat du service de

santé. — (Renvoyé au président du conseil, ministre de la guerre.)

Pétition n<sup>o</sup> 90 (du 29 juillet 1918) (déposé par M. le sénateur comte d'Elva). — L'association du comité agricole de Laval (Mayenne) soumet au bienveillant examen du Sénat un vœu concernant la réquisition des chevaux.

M. Aguilon, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette requête, avec avis favorable, à M. le ministre de la guerre pour être soumise à M. le sous-secrétaire d'Etat à l'administration de la guerre. — (Renvoi au président du conseil, ministre de la guerre.)

Pétition n<sup>o</sup> 92 (du 8 août 1918). — M. Benarbia Abdelkader ben Saddik, à Alger, se plaint d'un acte grave de violation de domicile commis au préjudice de membres de sa famille par un commissaire de la sûreté.

M. Eugène Réveillaud, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à M. le ministre de la justice pour qu'une enquête soit faite sur les faits signalés. — (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)

Pétition n<sup>o</sup> 93 (du 27 août 1918). — M. Ali Moussa ben Moussa ben Mohamed ben Djilali, dit Lazare Carnot, caïd de Maoussa (Algérie), présente certaines observations sur l'organisation du service militaire des indigènes en Algérie.

M. Eugène Réveillaud, rapporteur.

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de l'intérieur. — (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Pétition n<sup>o</sup> 95 (du 26 août 1918). — M. Gervaiseau, au Mans (Sarthe), demande la création d'un insigne spécial pour les réformés de la guerre n<sup>o</sup> 2 qui ont été appelés seulement dans les dépôts de l'intérieur mais ne sont pas allés au front.

M. Eugène Réveillaud, rapporteur.

Rapport. — La commission conclut au renvoi de cette pétition à l'examen de M. le ministre de la guerre. — (Renvoi au président du conseil, ministre de la guerre.)

Pétition n<sup>o</sup> 96 (du 10 septembre 1918). — M. Bourne (Athanase), à Saint-Bardoux (Drôme), se plaint d'avoir été l'objet d'un déni de justice.

M. Eugène Réveillaud, rapporteur.]

Rapport. — La commission décide de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le ministre de la justice. — (Renvoi au garde des sceaux, ministre de la justice.)